ARCEP

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

RAPPORT ANNUEL 2022

REPUBLIQUE DU NIGER

CABINET DU PREMIER MINISTRE

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

RAPPORT ANNUEL 2022

Table de matière

MOT DE LA PRESIDENTE 6
MOT DU DIRECTEUR GENERAL 9
I. **PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ARCEP** 12
1.1 Missions 12
1.2 Pouvoirs 12
1.3 Vision de l'ARCEP 13
1.4 Organisation et Fonctionnement 13
1.5 Ressources financières 13
1.6 Ressources humaines 14
II. **RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE** 15
2.1. **Mise en œuvre des activités régulatoires** 15
2.1.1 Protection des intérêts des acteurs 15
2.1.1.1 Protection des intérêts de l'Etat 15
2.1.1.2 Protection des intérêts des opérateurs 15
2.1.1.3 Protection des intérêts des consommateurs : 16
2.1.2 Décisions prises par le CNRCEP en 2022 16
2.1.3 Activités liées aux communications électroniques 17
2.1.3.1 Entrée sur le marché : 17
2.1.3.2 *Analyses et surveillance des marchés* 17
2.1.3.2.1 Analyse des marchés 17
2.1.3.2.2 Surveillance des marchés : 19
2.1.3.3 Gestion des ressources rares 20
2.1.3. Activités Postales 25
2.1.3.1 Adaptation du cadre juridique 25
2.1.3.2 Entrée sur le marché 25
2.1.3.3 Contrôle des opérateurs postaux 25
2.1.4. Coopération 26
2.2.1. Gestion financière 27
2.2.2 Contrôle de gestion et audit interne 27
2.2.3 Gestion du personnel 28
2.2.4 Gestion des ressources matérielles 28
2.2.5 Gestion des informations 28
2.2.6 **Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions** 30

III. STATISTIQUES DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 30
3.1 Opérateurs **de réseaux et fournisseurs d'infrastructures et d'accès internet** 30
3.2 Parc **d'abonnés** 31
3.2.1 Parc d'abonnés Fixes 31
3.2.2 Parc d'abonnés Mobiles 32
3.2.3 Parts de marché en termes de parc d'abonnés mobiles 33
3.2. Parc d'abonnés Internet 34
3.3 TAUX DE PÉNÉTRATION 37
3.4 CH**IFFRE D'AFFAIRES** 39
3.4.1 Chiffres d'affaires de l'ensemble des opérateurs et fournisseurs 39
3.5 INVESTISSEMENTS 41
3.6 EMPLOIS 42
Les emplois au titre de l'année 2022 des opérateurs de communications électroniques sont donnés dans le tableau ci-dessous : 42
3.7 BANDE PASSANTE INTERNET (BPI) 43
IV STATISTIQUES POSTALES 43
4.1 C**hiffre d'**Affaires global 43
4.2 Emplois 44
4.3 Investissements 44
V DIFFICULTES RENCONTREES 45
VI. CONCLUSION, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS 45
ANNEXES 47
Annexe 1 : effectif du personnel - 48
Annexe 2 : Liste des décisions CNRCEP par ordre chronologique 50
ANNEXE 3 : AGREMENT INSTALLATEUR 55
Annexe 4 : ATTRIBUTION, RESERVATION ET ABROGATION DE NUMEROS 56
ANNEXE 5 : SERVICE A VALEUR AJOUTEE – SVA 61
ANNEXE 6 : Autorisations Réseaux Indépendants 63
ANNEXE 7 : Assignation 64
Annexe 8 : ANNULATION 65
Annexe 9 : MODIFICATION 67
Annexe 10 : RENOUVELLEMENT 68
ANNEXE 11 : AUTRES DEMANDES 69
Annexe 12: liste des équipements homologués 70

Liste des tableaux 79
Tableau n° 1 : Bénéficiaires de Licences Individuelles 79
Tableau n°2 classement après analyse des marchés pertinents 79
Tableau n°3 : contrôle de tarifs 79
Tableau n° 4… situation de Conformité des services contrôlés ZAMANI 79
Tableau n° 5… situation de Conformité des services contrôlés de CELTEL NIGER SA 79
Tableau n° 6 situation de Conformité des services contrôlés de MOOV AFRICA NIGER SA 79
Tableau n° 7 situation de Conformité des services contrôlés de NIGER TELECOMS SA 79
Tableau n° 8 : situation des sites inspectés au cours de l'année 2022 par région.. 79
Tableau n° 9 : exploitants du service courrier 79
Tableau n° 10 : Exécution du Budget 2022 79
Tableau n° 11 : Acquisition de biens et services 2022 79
Tableau n°12 : Liste des opérateurs 79
Tableau n°13 : Parc d'abonnés fixe (source opérateurs) 79
Tableau n°14 : Evolution du Parc d'abonnés Mobile 79
Tableau n°15 : croissance du parc d'abonnés mobile 79
Tableau n°16 : Parts de marchés en termes d'abonnés Mobile 80
Tableau n°17 : Parc abonnés Internet fixe 80
Tableau n°18 : Evolution du Parc Abonnés Internet Mobile 80
Tableau n°19 : Parc d'abonnés à Internet en 2022(source opérateurs) 80
Tableau n° 20 : Parts de marché en termes d'abonnés Internet Mobile en 2021 et 2022 80
Tableau n°21 : Taux de pénétration Fixe 80
Tableau n°22 : Taux de pénétration Mobile 80
Tableau n° 23 : Evolution du Taux de pénétration Internet Mobile 80
Tableau n° 24 : Evolution des parts de marchés des opérateurs 80
Tableau n° 25 : Evolution des Investissements des opérateurs Tableau n° 26 Evolution des Emplois 80
Tableau n° 27 : Bande Passante Internet 80
Tableau n° 28 : Chiffre d'affaires des opérateurs postaux détenteurs de licences 80
Tableau N° 29 : Nombre d'emplois des opérateurs postaux 80
Tableau N° 30 : Investissements réalisés 80

Liste des graphiques 81
Graphique n°1 : Evolution du nombre d'abonnés fixes..... 81
Graphique n°2 : Evolution du parc d'abonnés Mobile..... 81
Graphique n°3 : Evolution du parc INTERNET FIXE..... 81
Graphique n° 4 : Evolution du parc d'abonnés INTERNET Mobile..... 81
Graphique n°5 : Evolution du parc global d'abonnés INTERNET..... 81
Graphique n° 6 Parc d'abonnés internet Mobile par opérateur de 2021 et 2022 . 81
Graphique n°7: Parts de marché abonnés internet mobile en 2022..... 81
Graphique N°8 : Taux de pénétration mobile 81
Graphique n° 9 : Évolution du taux de pénétration INTERNET..... 81
Graphique n°10 : Chiffre d'affaires des opérateurs..... 81
Graphique n°11 : Evolution du Chiffre d'affaires des 4 opérateurs de réseaux 81
Graphique n°12 : Parts de marchés des opérateurs réseaux en 2022 81
Graphique N° 13 : Evolution des investissements des opérateurs..... 81

MOT DE LA PRESIDENTE

Mme BETY Aichatou Habibou Oumani

Présidente du CNRCEP

La présentation de ce rapport annuel s'effectue en application de l'article 12 de la loi n° 2018-47 du 12 Juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARCEP.

Il dresse le bilan des activités menées au cours de l'exercice 2022 dans les secteurs des communications électroniques et de la Poste.

Rattachée au cabinet du Premier Ministre, l'ARCEP veille à la préservation du nécessaire équilibre entre les intérêts des consommateurs, des entreprises régulées et l'Etat.

Dans le cadre de cette mission, le Conseil National de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, organe délibérant de l'ARCEP a, en 2022, tenu quinze (15) sessions et adopté vingt-une (21) décisions à caractère régulatoire.

Pour soutenir le développement des secteurs régulés, l'ARCEP doit s'adapter aux rapides mutations technologiques, économiques, juridiques et institutionnelles qui les caractérisent.

L'adaptation au dynamisme qui caractérise ces secteurs nécessite de mettre en place des mécanismes adéquats de collecte des préoccupations des utilisateurs qui diffèrent selon le contexte, et de les prendre en charge.
Du reste, l'ambition de placer le consommateur au cœur de la régulation demeure la même pour les plus hautes autorités du pays.

Lors de la rencontre de haut niveau sur le secteur des communications électroniques qu'il a initiée en avril 2021, le Président de la République déclarait : « notre objectif est de donner au peuple nigérien un accès à des services de **télécommunications de qualité à un coût abordable (…) et cela, particulièrement** au profit des jeunes, des femmes, des petites et moyennes entreprises qui constituent la colonne vertébrale de notre économie, ainsi que son avenir ».

C'est dire le rôle éminemment important que doit jouer l'Autorité de régulation pour favoriser un accès généralisé et non discriminatoire des services TIC conformément à la réglementation en vigueur.
Dans cette optique et conformément aux attentes des premiers responsables de notre pays, l'exercice 2022 a vu la poursuite de l'acquisition des équipements de contrôle de dernière génération et le renforcement des capacités du personnel affecté à leur usage.

Ces outils ont permis à l'ARCEP de multiplier efficacement les missions de contrôle du spectre radioélectrique et de la qualité de service (QOS) dans plusieurs localités de notre pays en 2022.

S'agissant particulièrement de la qualité de service, sujet cher à tous les utilisateurs, l'ARCEP a entrepris de janvier à mai 2022, un contrôle visant à s'assurer du respect par les opérateurs de téléphonie mobile des textes règlementaires et de la décision n^{0}0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021.

Cette décision fixe les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger.

Les conclusions du Rapport final de cet audit de la qualité des services ont fait ressortir que les opérateurs de téléphonie mobile n'ont pas respecté certains seuils fixés par ladite décision dans les localités contrôlées. Par conséquent Ils ont été tous mis en demeure de se conformer aux seuils fixés par la réglementation.

Le Conseil National de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste veillera à ce que cette dynamique de contrôle permanent soit maintenue.

En raison du manque de coopération entre les différents acteurs institutionnels en charge de la gouvernance du secteur postal, sa régulation connaît une timide évolution.

Au titre de la coopération, l'ARCEP a marqué de sa présence, les activités menées par les institutions sous régionales, régionales et internationales spécialisées : ARTAO, FRATEL, UAT, UIT, UPU…

En marge de la Sixième (6ème) Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) tenue du 25 au 26 juillet 2022 à Alger, un mémorandum d'entente a été signé entre l'Autorité de régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE) d'Algérie et l'ARCEP du Niger.

Lors de la 20ème réunion annuelle du Réseau Francophone des Régulateurs de Télécommunications (FRATEL), les autorités sœurs de régulation ont fait l'honneur à l'ARCEP d'organiser sa prochaine réunion à Niamey du 19 au 20 septembre 2023.
Le Conseil National de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste exprime, par ma voix, l'espoir que les prochains exercices dresseront des bilans encore plus satisfaisants, grâce à l'engagement de tous les acteurs.

Mme BETY Aichatou Habibou Oumani

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Mamane Salissou

Directeur Général de l'ARCEP

L'ARCEP est chargée de la régulation des activités exercées dans les secteurs des communications électroniques et de la poste sur l'ensemble du territoire national.

Elle assure une mission de service public et jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'exercice 2022, objet du présent rapport d'activités, a été particulièrement recentré sur la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 de l'ARCEP.

Ce plan, faut-il le rappeler, définit le cap que l'ARCEP s'est engagée à suivre à moyen terme pour contribuer au développement des secteurs régulés conformément à la règlementation en vigueur.

Au 31 décembre 2022, le secteur des communications électroniques compte quatre (4) opérateurs de réseaux mobiles dont deux (2) exploitent aussi des licences fixes, un (1) opérateur détenteur de licence d'infrastructures et quatre (4) Fournisseurs d'Accès Internet opérationnels.

Au cours de cet exercice, ces opérateurs totalisent un parc total de 16 041 983 abonnés mobiles et 117 597abonnés fixes. De ce parc, 9 297 352 abonnés mobiles utilisent le service data mobile alors que 32 575 lignes fixes sont raccordées à Internet.

On observe une croissance du taux de pénétration mobile qui passe de 61% à 63% entre 2021 et 2022, mais aussi celle du taux de pénétration de l'Internet mobile de 33 à 37%.

Le parc d'abonnés fixes qui est dans une tendance de baisse depuis plusieurs années au profit du service mobile, a connu une régression de 8% par rapport à l'année 2021.

Il ressort des statistiques du parc mobile que l'opérateur CELTEL maintient le même niveau de dominance qu'en 2021, soit 44% devant ZAMANI COM qui accroit sa part de cinq (5) points, passant de 27% à 32% sur la même période. MOOV AFRICA et Niger TELECOMS enregistrent respectivement 18% et 6% de part avec des baisses de 3% et 2% par rapport à 2021.

Le secteur des communications électroniques a enregistré en 2022, un chiffre d'affaires de deux cent soixante-dix-huit milliards six cent cinq millions neuf cent quarante et un mille cent quarante-trois (278 605 941 143) FCFA, soit une hausse de 4% par rapport à 2021.
Les opérateurs détenteurs de licence ont investi 17% de ce chiffre d'affaires global dans le devéloppement de leurs réseaux respectifs, soit 46 422 744 001 FCFA, mais en baisse de 37,51 % par rapport à 2021.
Le secteur de la poste est quant à lui, toujours marqué par la persistance d'une concurrence déloyale, avec la présence d'exploitants sans licences sur le marché aux côtés des trois (3) opérateurs légalement autorisés que sont NIGER POSTE, DHL et RED STAR.

En 2022, le chiffre d'affaires global généré par ces trois (03) opérateurs, en hausse de 3,6% par rapport à 2021, s'élève à cinq milliards quatre-vingt-neuf millions deux cent trente mille cinq cent dix (5 429 230 510) FCFA.

En termes de perspectives, l'acquisition des outils de dernière génération permettra à l'ARCEP de renforcer ses capacités de contrôle des secteurs régulés.

MAMANE SALISSOU

INTRODUCTION

La loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) dispose en son article 12 que « *L'ARCEP établit un rapport annuel, qui rend compte de son activité et de l'application des dispositions législatives et réglementaires ainsi que du respect des prescriptions afférentes aux conventions, licences et autorisations relatives aux secteurs régulés, en particulier les statistiques sur la qualité et la disponibilité des services et des réseaux.* »

Le présent rapport, après un bref rappel des missions, pouvoirs et vision de l'ARCEP, fait la synthèse de la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 conçu pour permettre aux activités de contribuer au développement des secteur régulés. Ces activités sont menées en adéquation avec les ressources financières et matérielles dont dispose l'ARCEP et rappelées préalablement dans le présent rapport.

Ainsi, au titre de l'année 2022, ledit rapport résume les activités régulatoires et les activités de soutien à la régulation réalisées par l'ARCEP, d'une part et présente les données statistiques des secteurs des communications électroniques et de la Poste, d'autre part.

I. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ARCEP

1.1 Missions

La loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018 attribue à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), six (6) principales missions qui sont :

- Veiller à l'application stricte des textes législatifs et réglementaires, au respect des conventions, des termes des licences, des autorisations et des déclarations y afférents ;
- Protéger les intérêts de l'Etat, des utilisateurs et des opérateurs, en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale ;
- Promouvoir le développement des secteurs concernés en veillant, notamment à leur équilibre économique et financier ;
- Mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs tels que prévus par les lois et règlements en vigueur ;
- Collecter les ressources financières devant alimenter le fonds d'accès universel ;
- Veiller au respect des exigences essentielles notamment les normes environnementales et sanitaires en matière de communications électroniques et de la poste.

1.2 Pouvoirs

La loi N° 2018-45 du 12 juillet 2018 portant règlementation des communications électroniques au Niger, dote l'ARCEP de pouvoirs, notamment :

- le pouvoir normatif ;
- le pouvoir de surveillance et de contrôle ;
- le pouvoir de perquisition et de saisie
- le pouvoir d'enquête et de constatation des infractions ;
- le pouvoir de sanctions ;
- le pouvoir de règlement des litiges.

1.3 **Vision de l'ARCEP**

L'ARCEP ambitionne, tel que décliné dans son Plan Stratégique 2021-2025 de : « *Devenir une institution de régulation de référence dans la sous-région, qui favorise l'inclusion, la croissance, et l'innovation numérique et postale pour un développement durable* ».

1.4 Organisation et Fonctionnement

L'ARCEP est une Autorité administrative indépendante, dotée de l'autonomie financière. Elle dispose de deux (2) organes :

- un organe délibérant, le Conseil National de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (CNRCEP) ;
- un organe exécutif, qui est la Direction Générale (DG).

L'ARCEP dispose de ressources financières, humaines, matérielles et techniques pour son fonctionnement.

1.5 Ressources financières

Les ressources financières sont constituées par des ressources ordinaires et des ressources exceptionnelles (cf. article 41 de la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018).

Les ressources ordinaires de l'ARCEP se composent :

- des redevances annuelles versées par les opérateurs titulaires d'une licence, d'une convention ou d'une autorisation telles que déterminées par les lois sectorielles et par le texte de la convention, de la licence ou de l'autorisation ;
- des frais d'instruction des dossiers, d'inspection et de contrôle des installations et les frais de procédure versés par les opérateurs du secteur en vertu des lois sectorielles ;
- et des revenus des travaux et de prestations ou de services rendus.

Quant aux ressources exceptionnelles, ce sont :

- les produits des emprunts ;
- les produits financiers ;
- les subventions de l'État, des organismes publics ou privés nationaux ou internationaux ;
- les dons et legs régulièrement autorisés.

1.6 Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, l'ARCEP dispose d'un effectif de soixante-dix-neuf (79) agents répartis comme suit :

- Cabinet de la Présidente : 06 ;
- Cabinet du Directeur Général : 09 ;
- Direction des Reseaux et Services de Communications Electroniques (DRSCE) : 11 ;
- Direction des Radiocommunications (DR): 9 ;
- Direction des Ressources Humaines (DRH): 06 ;
- Direction des Affaires Postales (DAP) : 03 ;
- Direction de la Logistique et des Approvisionnements (DLA): 16 ;
- Direction Comptable et Financière (DCF) : 06 ;
- Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) : 04 ;
- Direction des Etudes, de la Prospective et de la Coopération(DEP/C) : 03 ;
- Direction du Système d'Information et de la Communication(DSIC): 06 ;

La répartition par poste est détaillée en annexe n°1.

II. RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

Deux effets sont attendus de la mise en œuvre du plan stratégiques. Il s'agit de :

- **l'**effet 1 : L'efficacité de la régulation des communications électroniques et de la poste est accrue ;
- **l'**effet 2 : La gouvernance de l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste est améliorée.

Pour l'obtention de ces deux (2) effets, des activités régulatoires et d'autres liées à la gouvernance de l'ARCEP ont été réalisées.

2.1. M**ise en œuvre des activités régulatoires**

2.1.1 Protection des intérêts des acteurs

L'article 2 point 2 de la loi 2018-47, confère à l'ARCEP, la mission de protection des intérêts de l'Etat, des utilisateurs et des opérateurs, par toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale.

2.1.1.1 P**rotection des intérêts de l'**Etat

La réalisation des activités au titre de l'année 2022 a contribué à mieux protéger les intérêts de l'Etat notamment :

- le rehaussement du taux de pénétration téléphonique et Internet ;
- le recouvrement des contributions des opérateurs de communications électroniques et de la poste au Fonds d'Accès Universel et au Fonds d'Investissement pour le Développement ;
- le contrôle du respect des obligations fiscales par les opérateurs de communications électroniques et de la poste.

2.1.1.2 Protection des intérêts des opérateurs

- l'amélioration du cadre réglementaire ;
- l'approbation des offres commerciales ;
- le respect des dispositions applicables en matière d'interconnexion et d'accès ;
- les autorisations accordées pour le déploiement des infrastructures à fibre optique ;
- la surveillance du marché pour prévenir les abus de positions dominantes ;
- la mise à disposition des ressources rares.

2.1.1.3 Protection des intérêts des consommateurs :

- l'introduction des services innovants ;
- le contrôle des tarifs et de la qualité de service de communications électroniques et de la poste ;
- l'augmentation des points de services postaux.
- le traitement des plaintes et réclamations.

2.1.2 Décisions prises par le CNRCEP en 2022

Vingt-une (21) decisions à caractère régulatoire ont été prises par le CNRCEP au cours de l'exercice 2022. Ces décisions sont :

- 1 Décision portant sanction de Niger Télécoms SA pour non-respect des obligations contenues dans les cahiers de charges et dans les textes législatifs et réglementaires ;
- 4 Décisions portant approbation d'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès ;
- 1 Décision portant liste des opérateurs exerçant une influence significative sur les marchés pertinents des communications électroniques et de la poste au titre de l'année 2022 ;
- 2 Décisions accordant une licence pour l'exercice d'opérateur postal privé du Courrier Express International à RED STAR EXPRESS NIGER et DHL ;
- 4 Décisions portant mise en demeure des opérateurs de réseaux à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au public au Niger ;
- 4 Décisions de mise en demeure des opérateurs de réseaux au regard du non-respect des seuils fixés par les textes réglementaires et la décision n° 0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 dans certaines localités, notamment ceux relatifs à : la couverture 3G, la couverture 2G/3G sur les axes routiers, la qualité de service voix 2G, la qualité de service voix 3G, la qualité de service internet 2G, la qualité de service internet 3G, les services d'appel d'urgence.
- 4 Décisions portant prorogation du délai de mise en demeure par Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022, portant mise en demeure de CELTEL Niger SA à se conformer aux textes réglementaires.
- 1 autorisant CELTEL NIGER SA à construire une infrastructure en fibre optique à Niamey.

La liste des décisions du CNRCEP par ordre chronologique est donnée en annexe n°2.

2.1.3 Activités liées aux communications électroniques

2.1.3.1 Entrée sur le marché :

Licences individuelles :

L'ARCEP a conduit l'instruction de trois (3) dossiers de demande de licence individuelle :

- deux (02) demandes pour la fourniture d'accès Internet ;
- une (1) demande pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau mobile virtuel de type FULL (MVNO).

Les bénéficiaires figurent dans le tableau ci-après :

LIPTINFOR NIGER SA	Décret 2021-746/PRN/MP/NTI du 09 septembre 2021(finalisation du cahier de charges en 2022)
GLOBAL DATA SERVICES (GDS)	Décret 2022-851/PRN/MPT/EN/NTI du 03 novembre 2022
SHAP MOBILE	Décret 2022-625/PRN/MP/NTI du 05 août 2022

Tableau n° 1 : Bénéficiaires de Licences Individuelles

Autorisations :

Neuf (09) autorisations pour l'établissement et l'exploitation de réseaux indépendants ont été accordées. La liste de ces autorisations figure en annexe n°3.

Déclarations de Service à Valeur Ajoutée (SVA) :

Cinquante-sept (57) déclarations de SVA ont été enregistrées. La liste des opérateurs déclarés figure en annexe n°4.

Homologations des équipements terminaux de télécommunications et installations radioélectriques

Quatre-vingt-sept (87) certificats d'homologation ont été délivrés en 2022. La liste des équipements homologués est détaillée en annexe n°5.

Agréments d'installateur

Dix-huit (18) agréments dont deux (2) renouvellements ont été délivrés.

La liste des agréments délivrés est en annexe n°6.

2.1.3.2 *Analyses et surveillance des marchés*

2.1.3.2.1 Analyse des marchés

Conformément à l'article 12 de la loi N°2018-45, portant règlementation des communications électroniques et de la poste, l'ARCEP a procédé à la détermination des marchés pertinents des communications électroniques au titre de la

période 2021-2023 par la décision N°17/ARCEP/DG/CNRCEP/20 du 31 décembre 2020.

L'analyse de ces différents marchés a permis à l'ARCEP d'adopter le 28 janvier 2022, la décision N°006/ARCEP/CNRCEP/DG/22 fixant la liste des opérateurs exerçant une influence significative sur les marchés pertinents des communications électroniques au titre de l'année 2022.

Le tableau ci-après, donne les parts de chaque opérateur dans les marchés pertinents identifiés.

Nature du marché	Marchés pertinents	Répartition des parts par opérateur		Opérateurs dominants
		OPERATEURS	PARTS	
GROS	Marché M1 Terminaison d'appel sur réseaux mobiles individuels	CELTEL Niger	100%	- CELTEL Niger - MOOV AFRICA Niger - Niger TELECOMS - ZAMANI COM
		MOOV AFRICA Niger	100%	
		Niger TELECOMS	100%	
		ZAMANI COM	100%	
	Marché M2 Fourniture en gros d'accès à l'infrastructure passive radio de réseau mobile (partage passif de point haut : site, pylône, énergie, sécurité.)	ZAMANI Telecom Niger	30%	- AMERICAN TOWER CORPORATION (ATC) Niger; - ZAMANI COM.
		AMERICAN TOWER Niger	44%	
		Celtel Niger	1%	
		Niger Télécoms	7%	
		MOOV AFRICA Niger	19%	
	Marchés F1 Terminaison d'appel sur réseaux publics fixes individuels	Niger TELECOMS	100%	- Niger TELECOMS; - ZAMANI COM
		ZAMANI COM	100%	
	Marché F2 Fourniture en gros d'accès passif à la boucle locale filaire	Niger TELECOMS	100%	Niger TELECOMS
	Marché F3 Fourniture en gros de segment terminal de liaison louée	Niger TELECOMS	100%	Niger TELECOMS
	Marché F4 Fourniture en gros d'accès à l'infrastructure fixe en	Niger TELECOMS	100%	Niger TELECOMS

	amont de la boucle locale			
	Marché D1 Fourniture au détail de services mobiles domestiques sur réseaux 2G / 3G / 4G, en prépayé ou post payé, pour les particuliers ou les entreprises.	CELTEL Niger	43%	- CELTEL Niger - ZAMANI COM
		MOOV AFRICA Niger	23%	
		Niger TELECOMS	2%	
		ZAMANI COM	32%	
	Marché D2 Fourniture au détail de téléphonie fixe nationale sur réseau filaire ou hertzien, en prépayé ou post payé, pour les particuliers ou les entreprises	Niger TELECOMS	100%	Niger TELECOMS
	Marché D3 Fourniture au détail d'Internet fixe	LIPTINFOR Niger	2%	- LIPTINFOR Niger - Niger TELECOMS - ZAMANI COM
		Niger TELECOMS	95%	
		ZAMANI COM	3%	

Tableau n°2 : Classement après analyse des marchés pertinents

2.1.3.2.2 Surveillance des marchés :

Marché de détails

L'analyse des offres de détails commercialisés en abondance par les opérateurs a mis en exergue la persistance des pratiques préjudiciables pour le consommateur notamment :

- le manque de transparence pour le client final, qui lorsque les promotions sont généralisées, ne peut, in fine, connaître le prix exact des communications pratiquées par les différents opérateurs ;
- le risque accru de non-respect des règles de la concurrence de la part des opérateurs dominants par de pratiques de ciseau tarifaire, de discrimination tarifaire ou autres (subventions croisées, dumping, …) ;
- le risque accru de non-respect des obligations en matière de Qualité de Service (QoS), les clients étant incités à concentrer leurs appels sur des périodes limitées dans le temps ;

En raison de l'impact négatif que peuvent avoir ces risques sur les marchés mo-

biles de détail, l'Autorité de Régulation a initié un projet de décision pour encadrer les offres issues de ces marchés. Ce projet a fait l'objet d'une consultation publique des opérateurs et des consommateurs à travers des appels à commentaires.

Le processus a abouti à l'adoption le 30 août 2022 par le CNRCEP de la décision N°015/ARCEP/CNRCEP/DG/22 du 31 août, fixant les conditions et modalités applicables aux offres de détail des opérateurs de téléphonie.

Analyse des marchés de gros

La régulation de ces marchés a consisté en 2022 à analyser les offres techniques et tarifaires d'interconnexion et d'accès soumises par les opérateurs détenteurs de licences de téléphonie fixe et mobile.

Le processus d'analyse a abouti à l'approbation de ces offres le 28 janvier 2022 avec notamment les tarifs ci-après :

- 2,7 F CFA / min pour la terminaison d'appel VOIX domestique ;
- 1,5 F CFA / min pour la terminaison d'appel SMS domestique.

2.1.3.3 Gestion des ressources rares

Dans un système ouvert à la concurrence, les ressources rares doivent être gérées de façon optimale.

- Ressources en numérotation

Au cours de l'année 2022, l'ARCEP a pris quatre-vingt-douze (92) décisions dont :

- Soixante et une (61) attributions ;
- Trois (03) retraits ;
- Vingt-huit (28) réservations.

Les détails relatifs aux ressources en numérotation figurent en annexe n°7.

- Gestion de fréquences radioélectriques

S'agissant des assignations de fréquences, il a été procédé à :

- vingt et une (21) nouvelles assignation ;
- quatre (4) modifications d'assignation ;
- huit (8) annulations d'assignation ;
- six (6) renouvellements d'assignation.

Les détails relatifs aux ressources en fréquences figurent en annexe n°8.

2.1.3.4 Contrôles

2.1.3.4.1 Contrôle de tarifs

L'ARCEP a réalisé du 23 août au 13 octobre 2022, un contrôle des offres de détail des opérateurs détenteurs de licence. Ce contrôle a concerné les services SMS, VOIX et DATA et permis de vérifier les points suivants :

OBLIGATIONS	Références
▪ Transparence de l'offre	Alinéa 5, Article 35 loi 2018-45
▪ Affichage de la notification de fin d'appel	Décision n° 72/ARM/Te du 18 août 2010
▪ Effectivité de l'application des tarifs publiés	-Alinéa 9, Article 35 loi 2018-45 -Article 3, décret n° 737/PRN/MPT/EN du 19/10/2018

Tableau n°3 : contrôle de tarifs

Au terme de ce contrôle, les offres des quatre (4) opérateurs (CELTEL NIGER SA, MOOV AFRICA NIGER SA, NIGER TELECOMS SA et ZAMANI COM SAS) sont conformes aux obligations ci-dessus.

2.1.2.7.2 Contrôle de la qualité de service

L'ARCEP a effectué, sur la période du 14 janvier au 09 mai 2022, un contrôle de la qualité de service des réseaux mobiles dans les localités d'Agadez, Balleyara, Birni N'Gaouré, Dosso, Doutchi, Birni Konni, Madaoua, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri et Zinder, ainsi que sur certains axes routiers.

Ce contrôle a permis de vérifier le niveau de conformité des opérateurs à leurs obligations définies par la décision n°000012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger.

Il ressort de ce contrôle que l'ensemble des opérateurs ne respectent pas intégralement les prescriptions de la décision précitée. Conformément à l'article 13 de la loi n° 2018-47 qui définit le pouvoir de contrôle et de sanction de l'ARCEP, ils ont été mis en demeure le 31 août 2022.

La synthèse des résultats du contrôle de la qualité de service est donnée par opérateur dans les tableaux ci-après :

ZAMANI COM

Localities	Conformités services contrôlés					
	Couverture dans les centres villes	Couverture axes routiers	Qualité de Service Voix	Appels d'ur-gence	Qualité de Service SMS	Qualité de Service Data
AGADEZ	NC		NC	NC	C	NC
BALLEYARA	NC		NC	NC	C	NC
BIRNI N'GAOURE	NC	NC/ NIAMEY - BIRNI NGAOURE	C	NC	C	NC
DOUTCHI	NC	NC/ DOUTCHI - KONNI	NC	NC	C	NC
DOSSO	NC		NC	NC	C	NC
MADAOUA	NC		NC	NC	C	NC
MARADI	NC	NC/ MADAOUA - MARADI	NC	NC	C	NC
NIAMEY	NC	NC/ NIAMEY - BALLEYARA	NC	NC	C	NC
TAHOUA	NC	NC/ TAHOUA-KONNI	NC	NC	C	NC
TILLABERI	NC		C	NC	C	NC
ZINDER	NC	NC/ MARADI - ZINDER	NC	NC	C	NC
KONNI	NC		NC	NC	C	NC

Tableau N° 4... situation de Conformité des services contrôlés. ZAMANI COM SAS ; C : Conforme ; NC : Non conforme

CELTEL Niger

Localités	Conformités services contrôlés					
	Couverture dans les centres villes	Couvertures sur les axes routiers	Qualité de Service Voix	Appels d'urgence	Qualité de service SMS	Qualité de Service Data
AGADEZ	NC		NC	NC	NC	NC
BALLEYARA	C	NC /Niamey-Bal-leyara	NC	NC	C	NC
BIRNI N'GAOURE	C	NC/Niamey-Birni N'Gaouré	NC	NC	C	NC
DOUTCHI	C		C	NC	C	NC
DOSSO	NC	NC/ Dosso-Dout-chi	C	NC	C	NC
MADAOUA	NC		NC	NC	NC	NC
MARADI	NC		NC	NC	C	NC
NIAMEY	NC		NC	NC	NC	NC
TAHOUA	NC		NC	NC	NC	NC
TILLABERI	NC		NC	NC	C	NC
ZINDER	NC		NC	NC	C	NC
KONNI	NC		NC	NC	C	NC

Tableau N° 5 : situation de Conformité des services contrôlés .... CELTEL NIGER SA ; C : Conforme ; NC : Non conforme

MOOV AFRICA Niger

Localités	Conformités services contrôlés					
	Couverture dans les centres villes	Couverture axes routiers	Qualité de Service Voix	Appels d'urgence	Qualité de Service SMS	Qualité de Service Data
AGADEZ	C		NC	NC	NC	NC
BALLEYARA	NC	NC/ Niamey - BALLEYARA	NC	NC	C	NC
BIRNI N'GAOURE	C	NC/ NIAMEY – BIRNI N'GAOURE	NC	NC	C	NC
DOUTCHI	C	NC/ DOUTCHI - KONNI	NC	NC	C	NC
DOSSO	C		NC	NC	C	NC
MADAOUA	C	NC/ KONNI – MADAOUA NC/ MADAOUA - MARADI	C	NC	C	NC
MARADI	C	NC/ MARADI ZINDER	NC	NC	NC	NC
NIAMEY	C		NC	NC	C	NC
TAHOUA	C		NC	NC	NC	NC
TILLABERI	C		NC	NC	NC	NC
ZINDER	C		NC	NC	C	NC
KONNI	C		NC	NC	NC	NC

Tableau N°6 : Situation de Conformité des services contrôlés .... MOOV AFRICA NIGER SA ; C : Conforme ; NC : Non conforme

NIGER TELECOMS

Localités	Conformités services contrôlés					
	Couverture dans les centres villes	Couverture axes routiers	Qualité de Service Voix	Appels d'urgence	Qualité de Service SMS	Qualité de Service Data
AGADEZ	C		NC	NC	C	NC
BALLEYARA	C	NC/ NIAMEY-BALLEYARA	NC	NC	C	NC
BIRNI N'GAOURE	C	NC/ BIRNI N'GAOURE-DOSSO	NC	NC	C	NC
DOUTCHI	C	NC/ DOUTCHI-KONNI	NC	NC	C	NC
DOSSO	C	NC/ DOSSO-DOUTCHI	NC	NC	C	NC
MADAOUA	C	NC/ MADAOUA-MARADI	NC	NC	C	NC
MARADI	C	NC/ MARADI-ZINDER	C	NC	C	NC

NIAMEY	C	NC/ NIAMEY-BIRNI	NC	NC	C	NC
TAHOUA	C	NC/ TAHOUA-KONNI	NC	NC	C	NC
TILLABERI	C	NC/ NIAMEY-TILLABERI	C	NC	C	NC
ZINDER	C		NC	NC	C	NC
KONNI	NC	NC/ KONNI-MADAOUA	NC	NC	C	NC

Tableau N°7 : Situation de Conformité des services contrôlés .... NIGER TELECOMS SA ; C : Conforme ; NC : Non conforme

2.1.4.4 Surveillance du spectre et inspection des sites radioélectriques

L'ARCEP a réalisé quatre (4) missions de contrôle, dont deux (02) missions conjointes avec respectivement l'Agence Nationale d'Aviation Civile (ANAC) et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). Ces missions ont couvert l'ensemble des huit (8) régions du Niger :

- une mission conjointe avec l'ANAC du 10 au 18 février 2022 dans les régions d'Agadez et de Tahoua ;
- une mission conjointe avec le CSC du 13 au 26 juin 2022 dans les régions de Tahoua, Zinder et Maradi ;
- une mission de contrôle et d'observation du spectre radioélectrique du 22 au 30 septembre 2022 dans la région de Niamey ;
- une mission de contrôle et d'observation du spectre radioélectrique réalisée du 22 octobre au 4 novembre 2022 dans les régions de Diffa, Dosso et Tillabéri.

La situation des sites inspectés est résumée dans le tableau ci-après :

Localités	Nombre de sites contrôlés	Nombre de sites conformes	Nombre de sites non conformes
Agadez	14	10	4
Tahoua	2	0	2
Zinder	5	5	0
Maradi	6	0	6
Niamey	10	6	4
Diffa	3	1	2
Dosso	3	0	3
Tillabéri	3	1	2

Tableau n°8 : situation des sites inspectés au cours de l'année 2022 par région.

2.1.3. Activités Postales

2.1.3.1 Adaptation du cadre juridique

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi postale, l'ARCEP a organisé des rencontres avec les opérateurs afin d'identifier les difficultés d'application de la loi en vigueur.

Des rencontres ont été organisées avec les opérateurs postaux dans le cadre du renouvellement des licences et du recouvrement des créances.

2.1.3.2 Entrée sur le marché

L'ARCEP a renouvelé deux (2) licences d'opérateur postal privé pour RED STAR et DHL.

2.1.3.3 Contrôle des opérateurs postaux

Une mission de contrôle du service postal universel a été effectuée auprès de l'opérateur désigné NIGER POSTE.

Des missions d'identification des opérateurs postaux ont été effectuées. Outre l'opérateur historique (NIGER POSTE), DHL et RED STAR, vingt-neuf (29) exploitants opèrent dans le secteur sans licence.

Il s'agit de :

1. INTEGRATEURS INTERNATIONAUX		
Numéro d'ordre	Opérateurs Privés	Constats
03	222 Express/UPS	Sans licence
04	Top Chrono	Licence expirée
05	SDV Bolloré	Licence expirée
2. EXPRESS NATIONAL		
Numéro d'ordre	Opérateurs Privés	Constats
06	Wassika Express	Licence expirée
3. MESSAGERIE (Compagnies de transport)		
Numéro d'ordre	Opérateurs Privés	Constats
07	Al Izza	Licence expirée
08	Sonef	Licence expirée
09	Africa Salam	Licence expirée
10	Azawad	Licence expirée
11	Halassi	Sans licence
12	Rimbo	Licence expirée
13	Nijma	Sans licence

14	Sonitrav	Sans licence
15	Nour	Sans licence
16	3 STV	Sans licence
17	Telemsi	Sans licence
18	STM	Sans licence
19	Sounna	Licence expirée
20	Jahadi	Sans licence
21	Hamdalla	Sans licence
22	Salim	Sans licence
23	Beta groupe	Sans licence
24	Lesso Transport	Sans licence
25	Acil bus transport	Sans licence
26	Ema transport	Sans licence
27	ETVT (Express Transport)	Sans licence
FRET AEROPORT		
28	Aéro Consulting	Sans licence
29	IA Express	Sans licence
30	Afrex Cargo	Sans licence
31	Dogonay Cargo	Sans licence

Tableau n°9 : Exploitants du service courrier

2.1.4. Coopération

Au niveau national

Dans le cadre de la surveillance du Spectre radioélectrique, deux (2) missions conjointes ont été effectuées respectivement avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du 10 au 18 février 2022 dans les régions d'Agadez et de Tahoua et le Conseil Supérieur de la Communication du 13 au 26 juin 2022 dans les régions de Tahoua, Zinder et Maradi.

A l'international :

En marge de la 6ème Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) tenue à Alger du 19 au 28 juillet 2022, l'ARCEP a signé un mémorandum d'entente avec l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE) d'Algérie.

Des voyages d'études ont été effectués auprès des structures sœurs du Burkina Faso, du Benin, du Togo et du Sénégal pour s'inspirer de leurs expériences dans divers aspects de la régulation.

De même, des missions de représentations ont été conduites par les membres du conseil national de régulation et les cadres des directions opérationnelles de l'ARCEP afin de participer à des évènements en lien avec les secteurs régulés. On peut citer parmi tant d'autres :

- l'Assemblée Mondiale de la Normalisation des Télécommunications (AMNT-20) tenue du 1er au 9 mars 2022 à Genève (Suisse) ;
- la 19ème Assemblée Générale Annuelle de l'ARTAO, tenue du 27 mars au 2 avril 2022 à Conakry (Guinée) ;
- le 19ème séminaire du Réseau Francophone des Régulateurs de Télécommunications (FRATEL), tenu du 23 au 24 mai 2022 à Brazzaville en République du Congo ;
- la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT) 2022, tenue à Kigali (Rwanda), du 6 au 16 juin 2022 ;
- la 13 -ème réunion du comité des régulateurs des télécommunications des pays de l'UEMOA tenue du 30 aout au 2 septembre 2022 à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- la 4ème Conférence de plénipotentiaires (PP-2022) de l'UIT tenue à Bucarest (Roumanie), du 26 septembre au 14 octobre 2022.

2.2 Gouvernance de l'ARCEP

2.2.1. Gestion financière

Pour ce qui est de la Gestion budgétaire, en 2022, le budget adopté par le CNRCEP et approuvé par le Premier Ministre par lettre n° 027006/Dircab/PM/DEF du 24 décembre 2021, s'élève à 11 084 154 623 F CFA, dont 4 987 869 580 F CFA destinés au Fonds d'Investissement pour le Développement.

S'agissant de l'exécution budgétaire, les dépenses de l'ARCEP au titre de l'année 2022 se présentent comme suit :

RUBRIQUE	EXECUTION	BUDGET	**Taux d'exécution en %**
Investissements	452 558 555	1 073 600 000	42,15%
Fonctionnement	4 944 399 840	5 023 360 043	98,43%
Contribution au Fonds d'Investissement pour le Développement (F.I.D)	4 610 881 414	4 987 194 580	92,45%
TOTAL	9 843 762 082	11 084 154 623	88,81%

Tableau N° 10 : Exécution du Budget 2022

Le taux d'exécution budgétaire est de 88,81%.

2.2.2 Contrôle de gestion et audit interne

Les procédures de contrôle de gestion se font à priori et à posteriori.

Dans le cadre de l'audit interne plusieurs activités ont été réalisées en 2022. Il s'agit de :

- la vulgarisation des procédures comptables révisées à travers un atelier de partage des procédures avec les directions ;
- la mise à jour de la cartographie des risques ;
- l'adoption d'un code éthique ;
- la mise en œuvre et le suivi des recommandations des différents contrôles et audits.

2.2.3 Gestion du personnel

Deux (2) activités principales ont caractérisé la gestion du personnel. Il s'agit de l'évaluation des performances et du développement des compétences du personnel.

A ces activités, on peut ajouter l'élaboration des planning de congés et la paie du personnel.

2.2.4 Gestion des ressources matérielles

Relativement à la gestion du matériel, au 31 décembre 2022, les résultats suivants ont été obtenus :

- la réalisation des travaux d'inventaire ;
- l'acquisition des biens et services selon le tableau ci-après

Rubrique	Désignation
Bâtiment	Bâtiment R+2
Matériel technique	Une (1) plateforme de gestion des ressources en numérotation et des autorisations
	Une (1) plateforme contrôle Tarifs
Autres matériels	Trois (3) véhicules berlines et Un (1) station wagon pour la QoS
	Matériel informatique

Tableau n° 11 : Acquisition de biens et services 2022

Sur dix-neuf (19) activités prévues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) 2022, douze (12) ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 63,15%.

2.2.5 Gestion des informations

La régulation fonde sa crédibilité dans la transparence avec laquelle les activités sont menées. C'est pourquoi, l'ARCEP a développé des outils de communication pour mettre à la disposition du public intéressé (administration, communauté des opérateurs, utilisateurs, investisseurs, etc.) les informations sur le développement des marchés.

Au titre des activités de l'information et de la Communication, l'ARCEP utilise divers canaux.

- Relations publiques

Dans le souci de se rapprocher du public, des journées d'informations ont été animées de juin à décembre 2022 à l'endroit des élus locaux dans les localités d'Agadez, de Diffa, de Dosso, de Maradi, de Tahoua, de Tillabéri et de Zinder.

- **Site web de l'ARCEP**

L'ARCEP dispose d'un site web : http://www.arcep.ne sur lequel sont publiées toutes les informations relatives aux :

- dispositifs législatifs et réglementaires des deux (2) secteurs ;
- communiqués de presse ;
- avis d'appel d'offres ;
- rapports annuels ;
- offres d'emploi ;
- consultations publiques ;
- observatoires de communications électroniques et de la poste ;
- etc.

- Bulletin officiel

Conformément à l'article 8 de la loi 2018-47, du 12 juillet 2018, l'ARCEP a publié deux (2) numéros du bulletin officiel en janvier et juin 2022.

- Réseaux sociaux

L'ARCEP a créé une page Facebook et une page Tweeter sur lesquelles elle publie des informations destinées au public.

- Insertions dans les organes de presse

L'ARCEP fait recours aux médias publics et privés pour le besoin de sa communication.

En février 2022, elle a fait médiatiser la campagne de contrôle de qualité de services dans la région de Tahoua.

Aussi, elle a procédé à la publication de vingt et un (21) articles de presse écrite: points de presse, articles, publireportages, communiqués de presse et insertions d'avis d'appels d'offres.

En outre, dix-neuf (19) éléments audiovisuels (couvertures d'évènements, publireportages, spots radiophoniques de sensibilisation) ont été diffusés à travers la chaîne publique et certains organes privés et communautaires de radiodiffusion sonore et télévisuelle.

2.2.6 **Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions**

La mise en œuvre du plan d'actions 2022 a fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation trimestrielle et semestrielle qui font ressortir un taux de réalisation de 80%.

III. STATISTIQUES DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

3.1 Opérateurs **de réseaux et fournisseurs d'infrastructures et d'**accès internet

Le marché des communications électroniques compte quatre (4) opérateurs de réseaux mobiles dont deux (2) exploitent des réseaux fixes. De même un (1) opérateur d'infrastructures et cinq (5) Fournisseurs d'Accès Internet exercent sur le marché.

Un opérateur mobile virtuel (MVNO) a été autorisé, mais n'a pas démarré ses activités.

Le tableau ci-dessous donne la liste des opérateurs ainsi que les types de service exploités :

OPÉRATEUR	NATURE DE LA LICENCE	OFFRES DE SERVICES
CELTEL NIGER SA	Mobile (2G, 3G et 4G)	Voix, Internet, SMS
MOOV AFRICA NIGER SA	Mobile (2G et 3G)	Voix, Internet, SMS
NIGER TELECOMS SA	Fixe et Mobile (2G et 3G)	Voix, Internet, SMS
ZAMANI COM SAS	Fixe et Mobile (2G, 3G et 4G)	Voix, Internet, SMS
AMERICAN TOWERS COMPANY NIGER	Infrastructures	Location d'infrastructures passives
LIPTINFOR NIGER	fournisseurs d'accès internet	Internet
AFR-IX TELECOM NIGER	fournisseurs d'accès internet	Internet
COMSATES NIGER	fournisseurs d'accès internet	Internet
NINETEC (Ex BACOREX)	fournisseurs d'accès internet	Internet
GLOBAL DATA SERVICES (GDS)	fournisseurs d'accès internet	Internet
SHAP MOBILE	FULL MVNO	Voix, Internet, SMS

Tableau 12 : Liste des opérateurs

3.2 Parc **d'abonnés**

3.2.1 Parc d'abonnés Fixes

L'évolution du parc d'abonnés Fixe sur les cinq (5) dernières années est donnée dans le tableau ci-après :

Opérateur	2018	2019	2020	2021	2022
NIGER TELECOMS	164 546	166 232	147 291	128 000	117 350
ZAMANI COM SA	262	235	217	217	247
TOTAL	164 808	166 467	147 508	128 217	117 597

Tableau 13 : Parc d'abonnés fixe (source opérateurs)

Le parc d'abonnés fixe a régressé de 8% par rapport à l'année 2021, bien que cette baisse soit moins importante que celle enregistrée entre 2020 et 2021 (13%), en raison du peu d'intérêt pour le fixe.

Graphique n°1 : Evolution du parc d'abonnés fixes

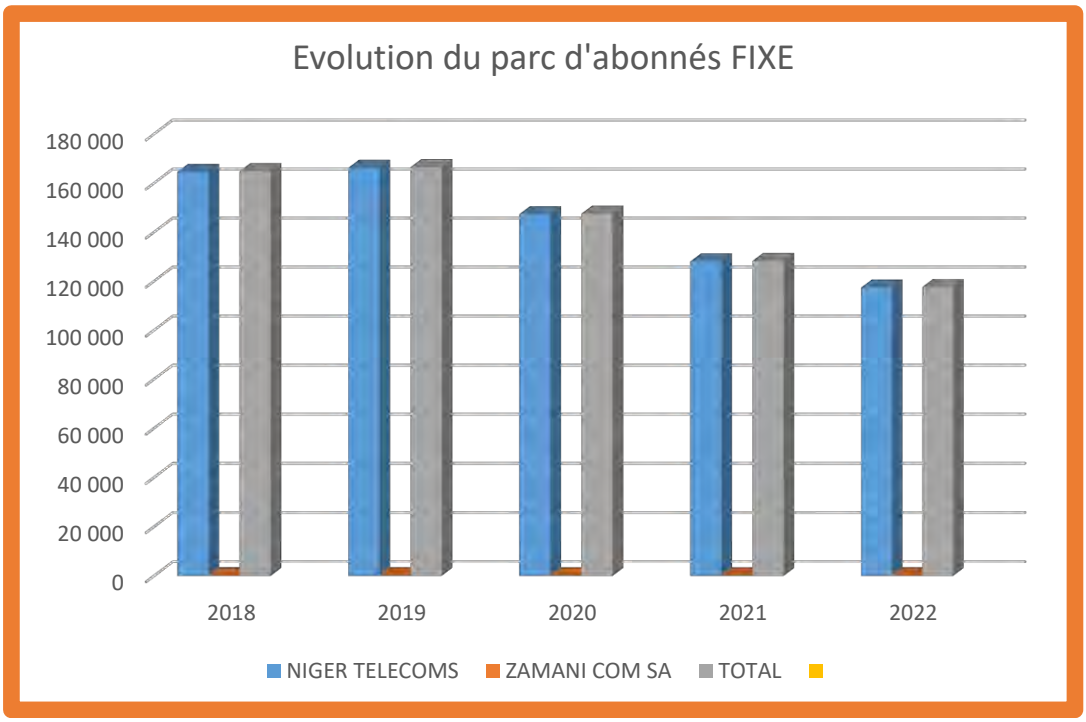

3.2.2 Parc **d'abonnés Mobiles**

OPERATEURS	2018	2019	2020	2021	2022
CELTEL NIGER SA	4 462 872	4 774 193	5 014 609	6 638 383	6 980 691
MOOV AFRICA NIGER SA	2 485 818	2 921 695	3 005 165	3 212 270	2 847 626
NIGER TELECOMS SA	706 996	985 939	1 101 909	1 202 817	1 001 696
ZAMANI COM SAS	2 547 041	2 736 474	3 157 321	4 016 892	5 211 970
TOTAL	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 070 362	16 041 983

Tableau 14 : Evolution du Parc d'abonnés Mobile

Evolution de la croissance du parc d'abonnés mobile

Année	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 070 362	16 041 983
croissance (entre n1 et n2)	9,20%	11,91%	7,54%	22,73%	6,45%

Tableau n°15 : croissance du parc d'abonnés mobile

Le parc d'abonnés a augmenté de 971 621 abonnés entre 2021 et 2022. Cette augmentation est de loin inférieure à celle de l'année 2021. Le tableau n°15 ci-dessus montre que la croissance entre 2021 et 2022 n'est que de 6,45%, alors qu'il était de 22% entre 2020 et 2021.

Graphique n°2 : **Evolution du parc d'abonnés Mobile**

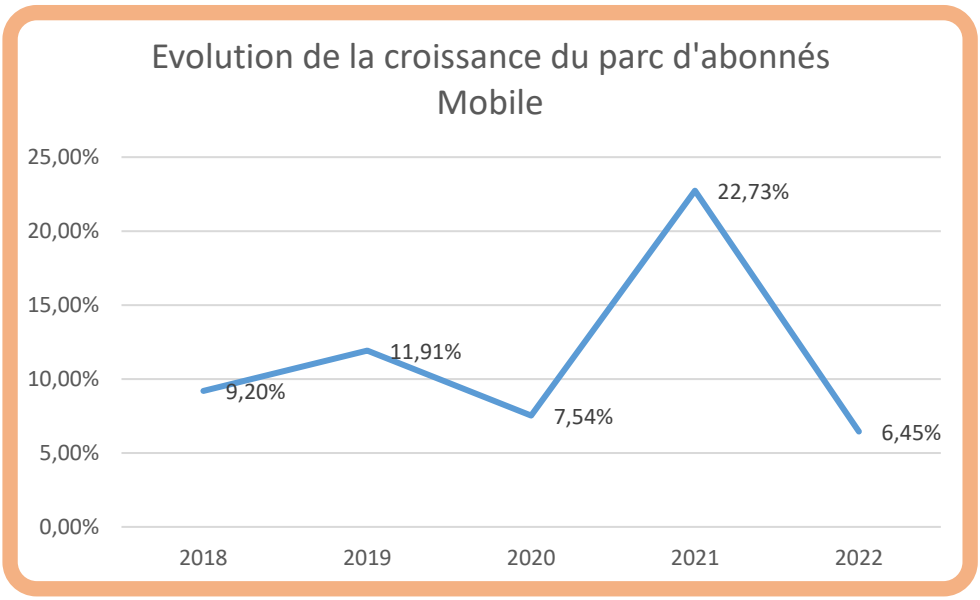

3.2.3 Parts de marché en termes de parc d'abonnés mobiles

ANNEES	2018	2019	2020	2021	2022
CELTEL NIGER SA	4 462 872	4 774 193	5 014 609	6 638 383	6 980 691
	44%	42%	41%	44%	44%
MOOV AFRICA NIGER SA	2 485 818	2 921 695	3 005 165	3212270	2 847 626
	24%	26%	24%	21%	18%
NIGER TELECOMS SA	706 996	985 939	1 101 909	1 202 817	1 001 696
	7%	9%	9%	8%	6%
ZAMANI COM SAS	2547041	2 736 474	3 157 321	4 016 892	5 211 970
	25%	24%	26%	27%	32%
TOTAL	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 070 362	16 041 983
	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 16 : Parts de marchés en termes d'abonnés Mobile

Le tableau ci-dessus montre que l'opérateur CELTEL NIGER SA détient toujours la plus grande part de marché en 2022 en termes d'abonnés avec 44 %. La part de marché de ZAMANI a augmenté de 5%, au détriment de celles de MOOV et de NIGER TELECOMS qui ont diminué respectivement de 3% et 2%.

Graphique n°3 : **parts de marchés en termes d'abonnés mobile en 2022**

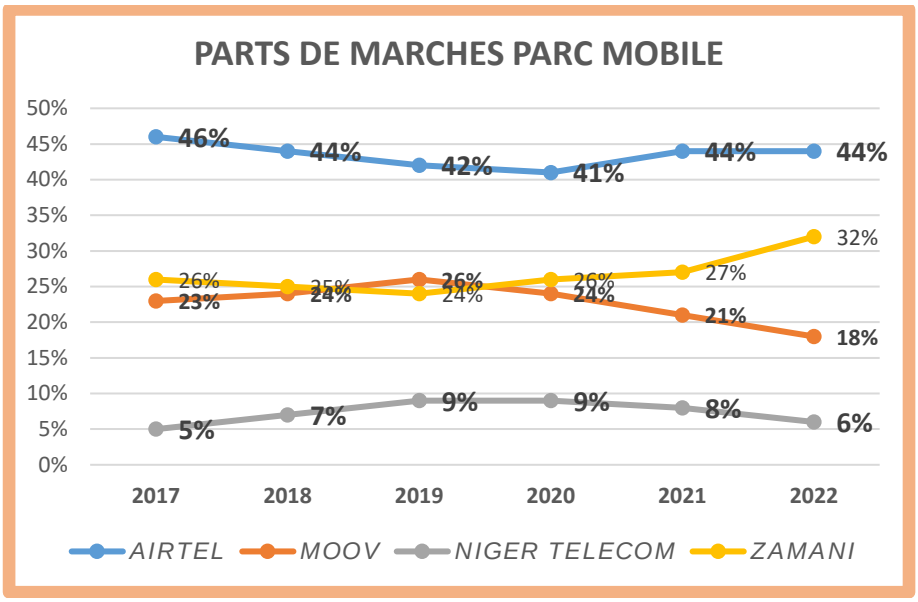

3.2. **Parc d'abonnés Internet**

3.2.1 Parc Internet fixe

Année	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL abonnés Internet Fixe	19 988	21 777	29 763	30976	32575

Tableau 17 : Parc abonnés Internet fixe

Graphique n° 4 : Evolution du parc INTERNET FIXE

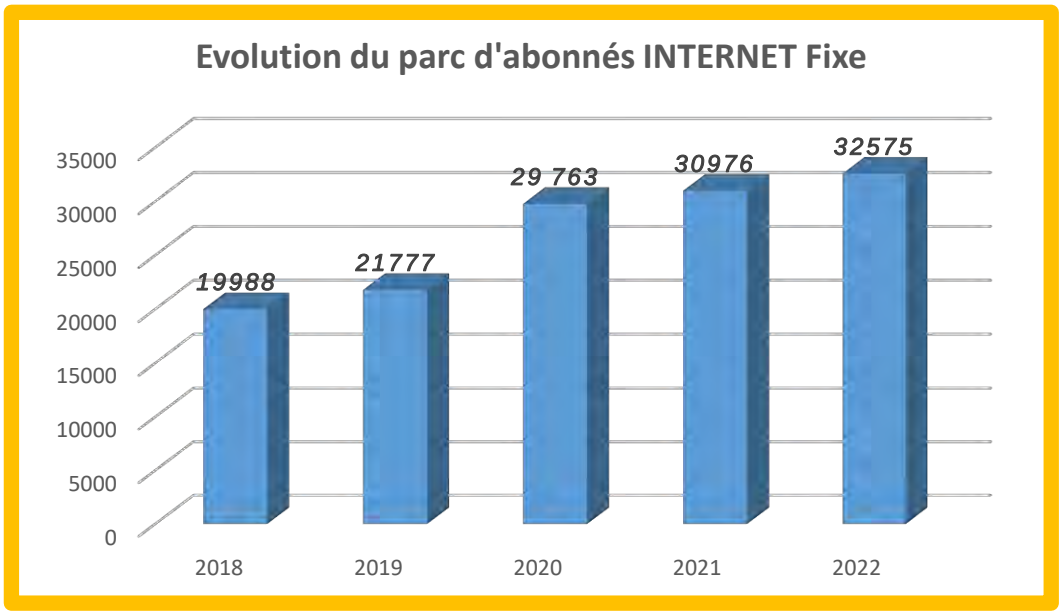

3.2.2 Parc **d'abonnés Internet Mobile**

Evolution du parc global d'abonnés INTERNET

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Total abonnés Internet Mobile	5 296 159	5 470 434	6 973 672	8 140 984	9 297 352

Tableau 18 : Evolution du Parc Abonnés Internet Mobile (source opérateurs)

Le parc d'abonnés internet mobile a connu une légère hausse de 14,20% par rapport à 2021, soit une augmentation de 1 156 368 abonnés.

Graphique n°5 : Evolution du parc global d'abonnés INTERNET

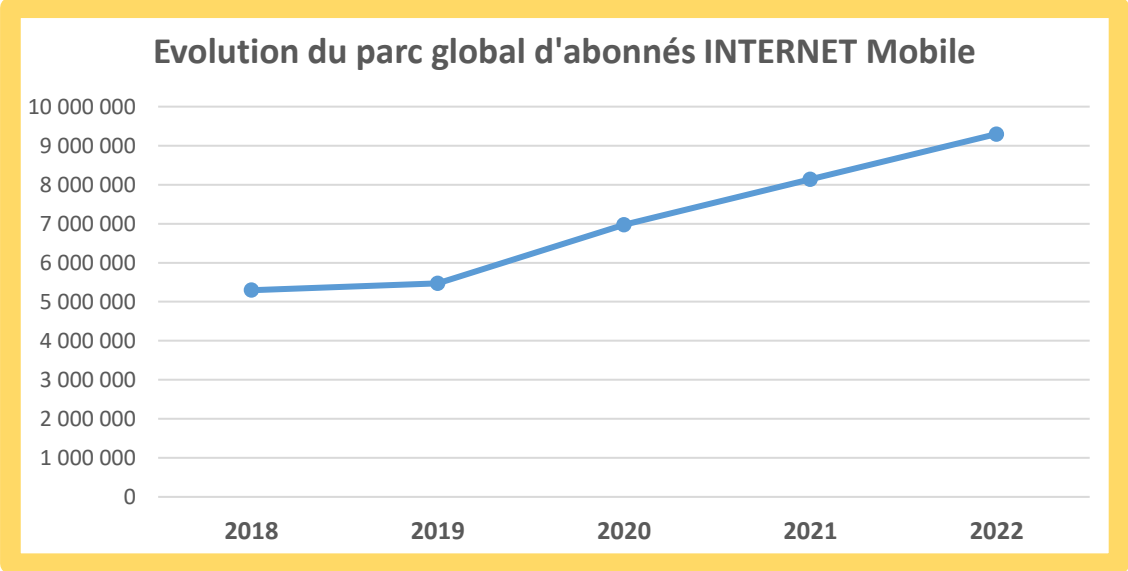

Evolution du parc d'abonnés INTERNET Mobile par Opérateur

OPÉRATEURS	ABONNÉS INTERNET 2021	ABONNÉS INTERNET 2022
CELTEL NIGER SA	3 462 072	3 914 833
MOOV AFRICA NIGER SA	2 174 830	2 089 234
NIGER TELECOMS SA	288 601	333 702
ZAMANI COM SAS	2 184 169	2 959 583
TOTAL	8 109 672	9 297 352

Tableau 19 : Parc d'abonnés à Internet en 2022(source opérateurs)

CELTEL NIGER SA a la plus forte augmentation, soit 452 761abonnés.

Graphique n°6 : **Parc d'abonnés internet Mobile par opérateur de 2021 et 2022**

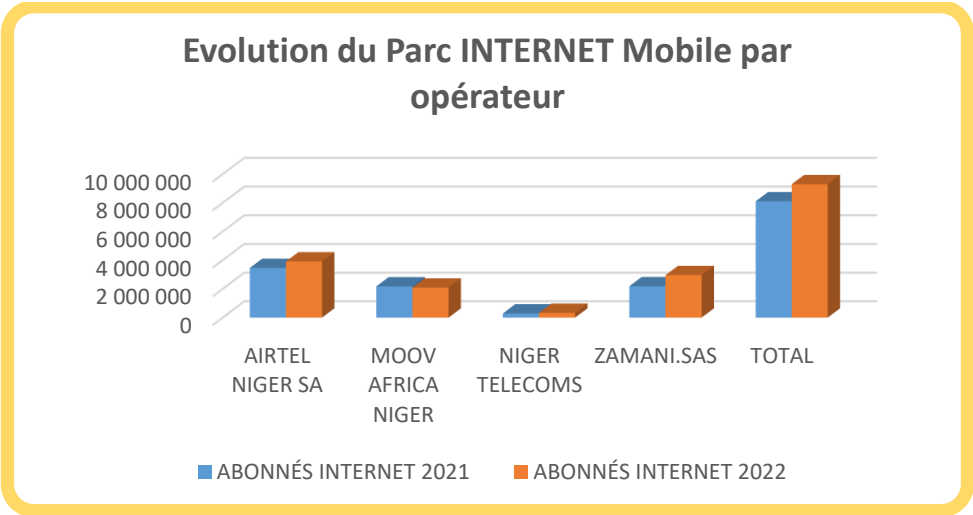

Parts de marchés en termes d'abonnés Internet Mobile en 2022

Opérateurs	Parc abonnés INTERNET 2021	Parc abonnés INTERNET 2022	Parts de marché en 2021en %	Parts de marché en 2022 en %
CELTEL NIGER SA	3 462 072	3 914 833	42,69%	42,11%
MOOV AFRICA NIGER SA	2 174 830	2 089 231	26,82%	22,47%
NIGER TELECOMS SA	288 601	333 702	3,56%	3,59%
ZAMANI COM SAS	2 184 169	2 959 583	26,93%	31,83%
TOTAL	8 109 672	9 297 352	100%	100%

Tableau 20 : Parts de marché en termes d'abonnés Internet Mobile en 2021 et 2022 (source opérateurs)

CELTEL NIGER domine le marché d'abonnés internet mobile. Cependant sa part a légèrement diminué en 2022 (sensiblement le même pourcentage) ; cette légère baisse s'observe également au niveau de MOOV AFRICA NIGER, soit une diminution de 4% en termes de parc d'abonnés. Par contre ZAMANI COM SA a progressé de 3,7%.

Graphique n°7 : parts de marché abonnés internet mobile en 2022

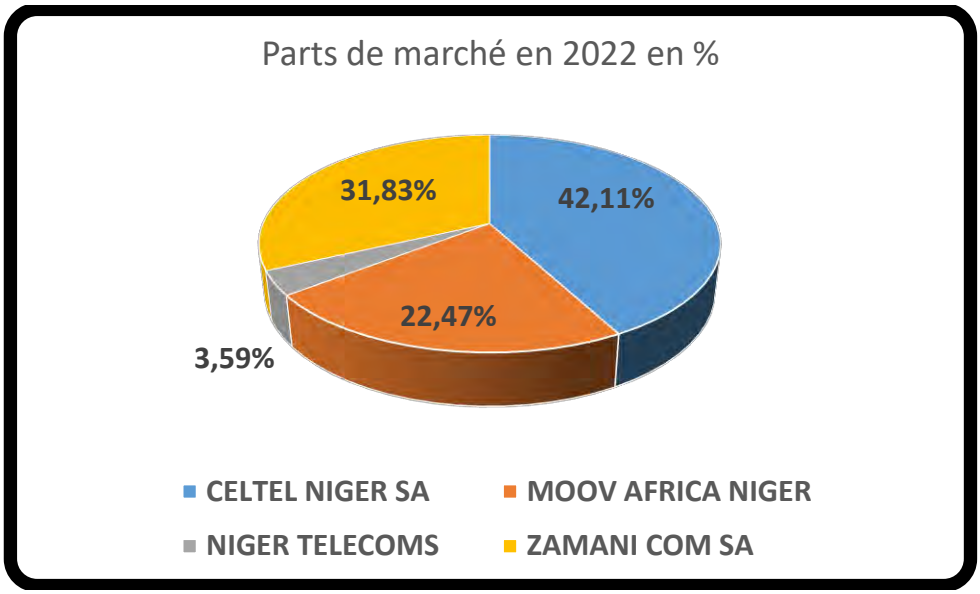

3.3 TAUX DE PÉNÉTRATION

Le taux de pénétration de téléphonie et Internet est déterminé en divisant le nombre d'abonnés par la population totale de l'année concernée.

3.3.1 Taux de pénétrations fixe

	2018	2019	2020	2021	2022
Population estimée	21 634 343	22 302 377	23 167 035	24 933 140	25 204 899
Nombre abonnés fixe	164 808	166 467	147 508	128 217	117 597
Taux de pénétration fixe	0,76%	0,75%	0,64%	0 ,51%	0,47%

Tableau n°21 : Taux de pénétration Fixe (source opérateurs)

La tendance à la baisse continue d'être observée au niveau du taux de pénétration fixe.

3.3.2 Taux de pénétration Mobile

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population estimée	21 634 343	22 302 377	23 167 035	24 933 140	25 204 899
Nombre abonnés Mobile	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 198 579	16 041 983
Taux de pénétration Mobile	47%	52%	53%	61%	63%

Tableau n°21 : Taux de pénétration Mobile (source opérateurs)

Le taux de pénétration mobile connait une croissance de 6% entre 2021 et 2022.

Graphique N°8 : Taux de pénétration mobile

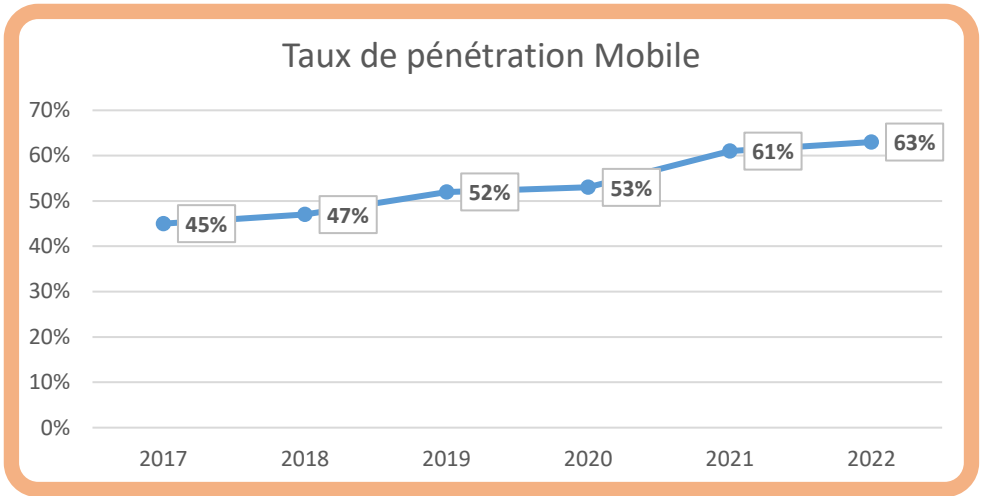

3.3.3 Taux de pénétration Internet Mobile

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population estimée	21634343	21634343	21634343	21634343	25 204 899
Nombre d'abonnés à Internet Mobile	5296159	5470434	6973672	8 140 984	9 297 352
Taux de pénétration Internet mobile	24%	25%	30%	33%	37%

Tableau n° 22 : Evolution du Taux de pénétration Internet Mobile -Source INS et ARCEP.

Graphique n° 9 : évolution du taux de pénétration INTERNET

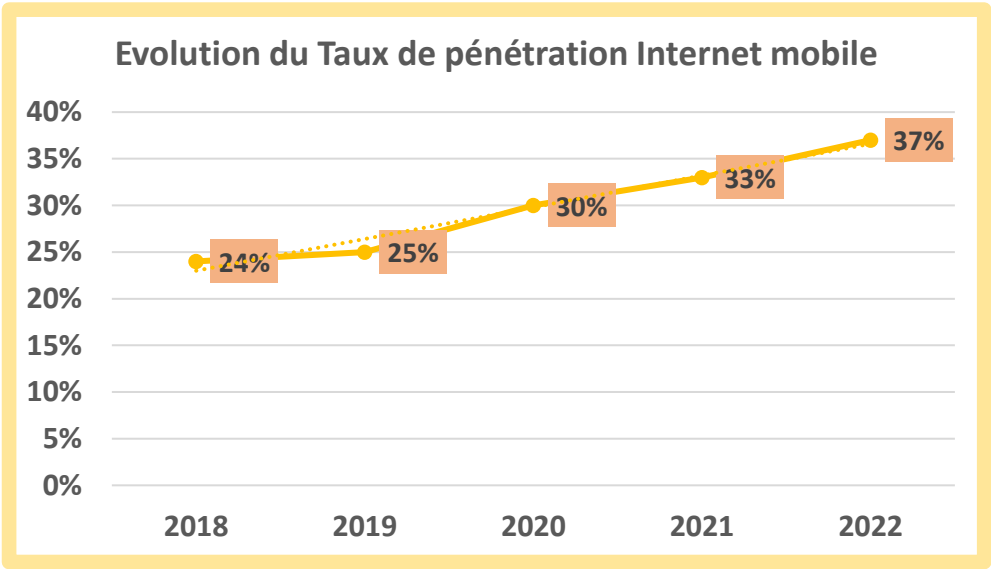

Le taux de pénétration IINTERNET Mobile a connu une hausse de 4% entre 2021 et 2022.

3.4 **CHIFFRE D'AFFAIRES**

3.4.1 Chiffres d'affaires de l'ensemble des opérateurs et fournisseurs

Le chiffre d'affaires global des opérateurs de communications électroniques est donné par le tableau ci-après :

Opérateur	2018	2019	2020	2021	2022
CELTEL NIGER SA	87 789 774 314	70 986 457 991	71 372 278 074	89 508 081 928	102 112 376 044
MOOV AFRICA NIGER SA	39 195 469 705	35 232 722 776	36 538 762 614	38 182 897 467	34 401 672 808
NIGER TELECOMS SA	40 413 474 771	43 887 184 092	51 777 214 345	59 906 193 992	50 320 311 313
ZAMANI COM SAS	52 729 968 000	49 778 145 153	50 576 052 763	55 730 568 453	58 641 126 550
Total operateurs réseaux	220 128 686 790	199 884 510 012	210 264 307 796	243 327 741 840	245 475 486 715
AMERICAN TOWERS COMPANY	17 252 109 104	19 651 348 375	22 612 749 237	24 029 591 293	25 953 634 875
LIPTINFOR	-	-	-	6 000 000 000	6 835 287 454
AFR-IX TELECOM NIGER				-	106 721 287
NINETEC				-	234 810 812
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	237 380 795 894	219 535 858 387	232 877 057 033	267 357 333 133	278 605 941 143

Tableau n° 23 : Evolution du chiffre d'affaires des opérateurs en F CFA (Source opérateurs)

Il est remarqué une baisse des chiffres d'affaires des opérateurs MOOV AFRICA et NIGER TELECOMS, respectivement de 3 781 224 639 FCFA et 9 585 882 679 FCFA, tandis qu'ils sont à la hausse au niveau de CELTEL NIGER SA et ZAMANI COM SAS respectivement de 12 604 294 116 FCFA et de 2 910 558 097 FCFA.

Le chiffre d'affaires global (278 605 941 143 FCFA) du secteur a augmenté de 11 248 608 010 FCFA soit 4,21% malgré une baisse de 13 367 107 338 FCFA constatée au niveau de MOOV AFRICA et NIGER TELECOMS.

Graphique n°10 : Chiffre d'affaires des opérateurs

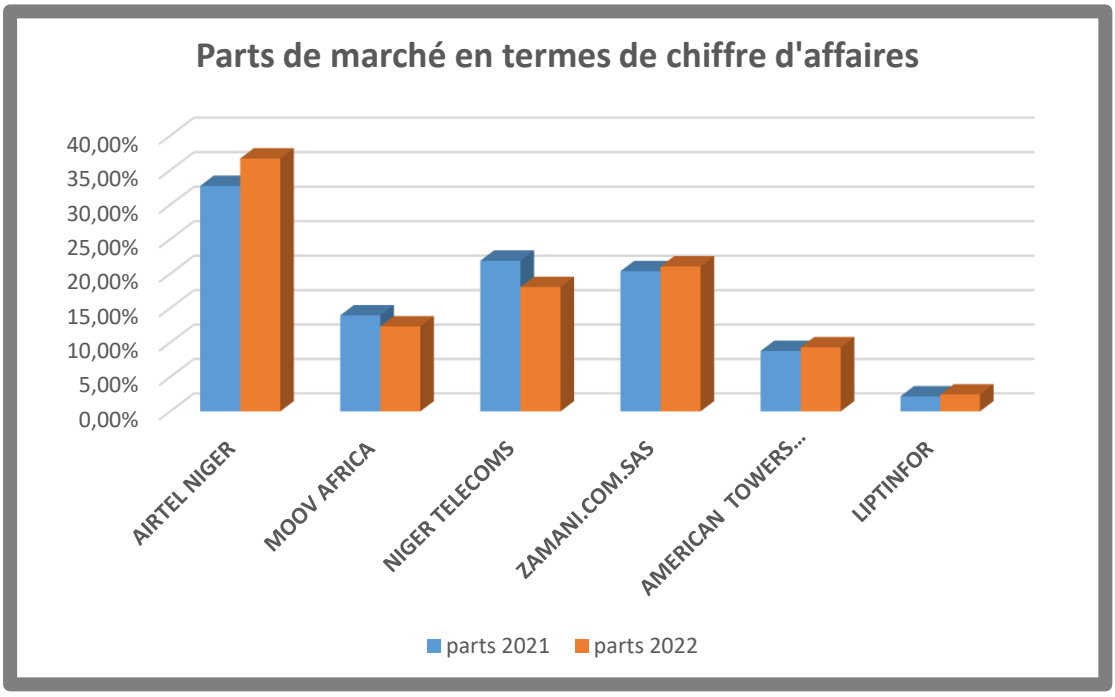

Graphique n°11 : Evolution du Chiffre d'affaires des 4 opérateurs de réseaux

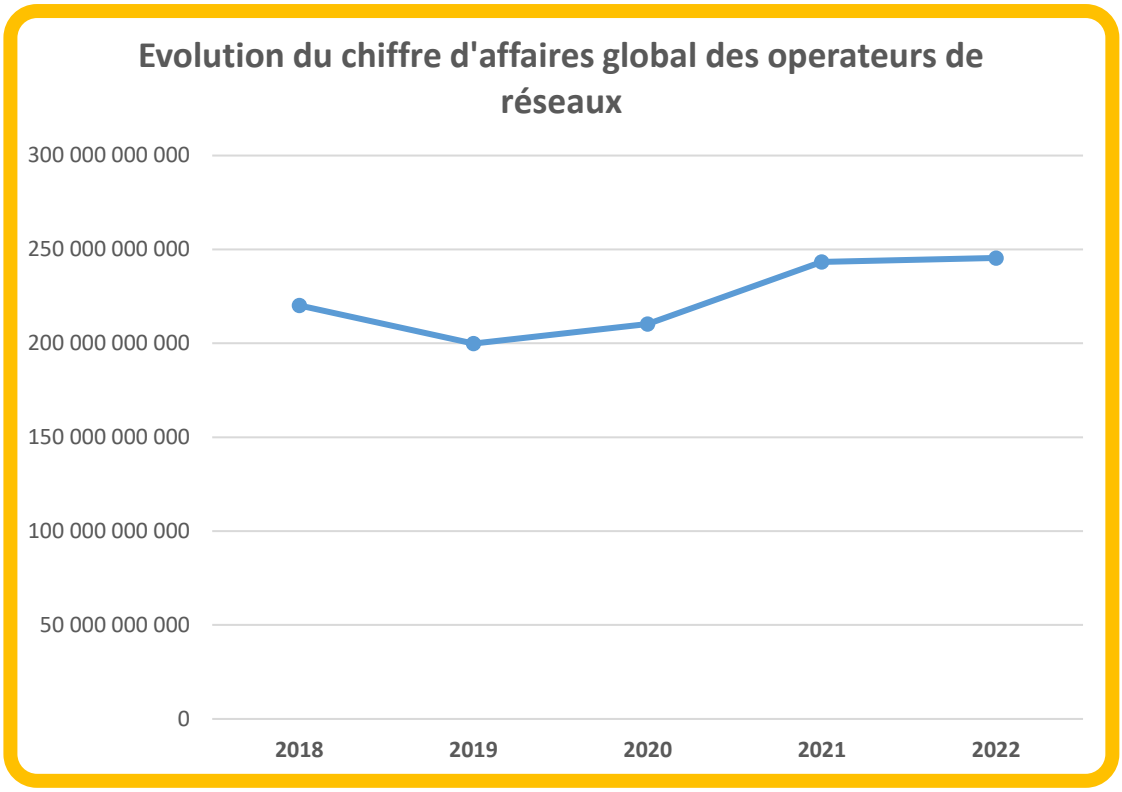

Le chiffre d'affaires global des quatre (4) opérateurs de réseaux mobiles connait une tendance croissante depuis 2019. Néanmoins cette croissance en 2022 est moins importante que celle de 2020 à 2021.

Parts de marchés en chiffres d'affaires

Evolution des parts de marchés en chiffres d'affaires

Opérateurs	2018	2019	2020	2021	2022
CELTEL NIGER SA	37%	32%	31%	33%	36,70%
MOOV AFRICA NIGER SA	17%	16%	16%	14%	12,36%
NIGER TELECOMS SA	17%	20%	22%	22%	18,08%
ZAMANI COM SAS	22%	23%	22%	21%	21,07%
AMERICAN TOWERS	7%	9%	10%	7,76%	9,33%
LIPTINFOR				2,24%	2,46%

Tableau n° 24 : Evolution des parts de marchés des opérateurs (Source opérateurs)

L'opérateur CELTEL NIGER SA détient 36,7% des parts de marchés en termes de chiffre d'affaires suivi de ZAMANI COM SAS avec 21,07%, NIGER TELECOMS avec 18,08% et MOOV AFRICA NIGER avec 12,36%.

Graphique n°12 : Parts de marchés des opérateurs réseaux en 2022

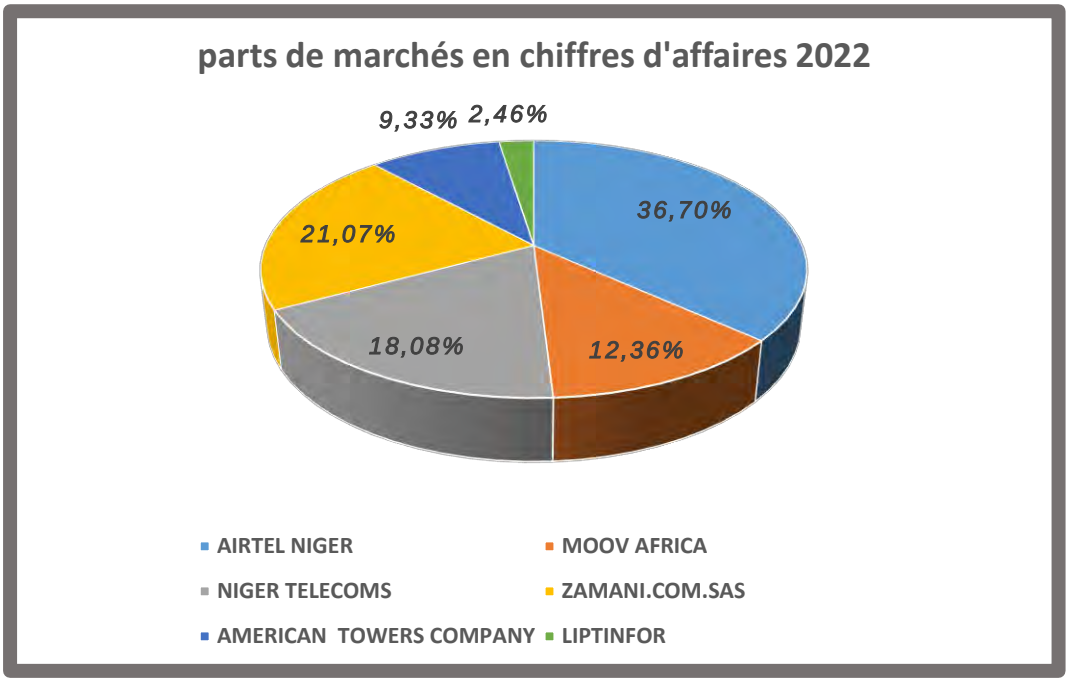

3.5 INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés par les opérateurs de communications électroniques sont donnés dans le tableau ci-après :

OPERATEUR	2018	2019	2020	2021	2022
CELTEL NIGER SA	6 924 830 392	28 221 901 710	30 609 781 656	26 293 493 365	22 814 334 689
MOOV AFRICA NIGER SA	19 947 340 848	10 982 499 637	5 282 670 482	10 388 461 389	6 721 411 816
NIGER TELECOMS SA	16 172 319 000	339 235 860	33 843 935 012	14 310 720 015	3 138 348 248
ZAMANI COM SAS	1 783 839 924	2 727 877 544	8 063 864 086	9 343 825 730	2 796 224 634
AMERICAN TOWERS COMPANY	7 300 000 000	5 111 808 699	2 205 329 546	13 956 726 647	10 952 424 614
TOTAL INVESTISSEMENTS	52 128 330 164	47 383 323 450	80 005 580 782	74 293 227 146	46 422 744 001

Tableau n° 25 : Evolution des Investissements des opérateurs (Source opérateurs)

Les investissements des opérateurs détenteurs de licences ont connu en 2022, une baisse de 27 870 483 145 FCFA soit une baisse de 37,51% par rapport à ceux de 2021.

GRAPHIQUE N° 13 : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DES OPERATEURS

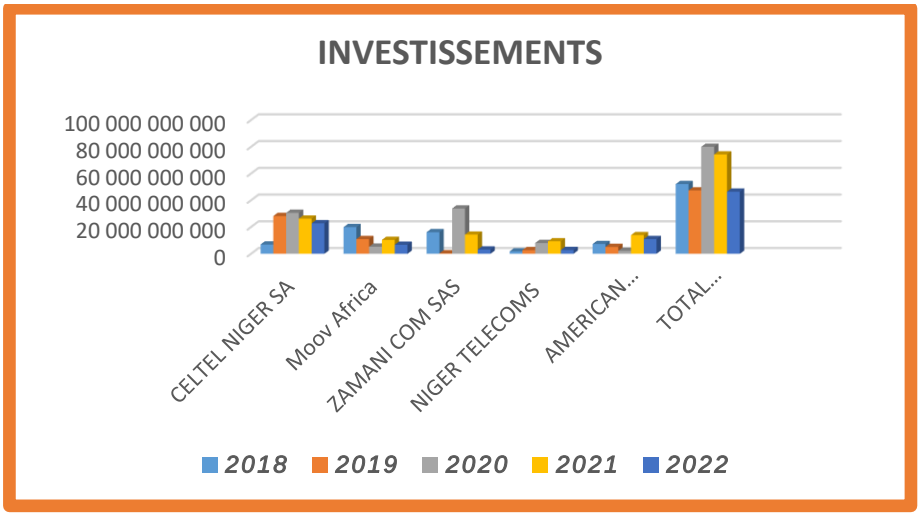

3.6 EMPLOIS

Les emplois au titre de l'année 2022 des opérateurs de communications électroniques sont donnés dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS	2018	2019	2020	2021	2022
CELTEL NIGER SA	207	189	195	197	193
MOOV AFRICA NIGER SA	123	116	109	114	106
NIGER TELECOMS SA	1059	1041	1031	968	968
ZAMANI COM SAS	436	372	348	316	301
AMERICAN TOWERS COMPANY	33	34	35	39	42
TOTAL OPERATEURS	1858	1752	1715	1634	1610

Tableau n° 26 : Evolution des Emplois

3.7 BANDE PASSANTE INTERNET (BPI)

OPERATEURS	CAPACITE 2021 (Giga bit par seconde)	CAPACITE 2022 (Giga bit par seconde)
CELTEL NIGER SA	27,8	70
MOOV AFRICA NIGER SA	5	5
NIGER TELECOMS SA	17,5	25
ZAMANI COM SAS	18,8	20
LIPTINFOR	2,8	3,8
Total	71,9	123,8

Tableau n° 27 : Bande Passante Internet

Au 31 décembre 2022, le NIGER dispose d'une bande passante Internet (BPI) de 123,8 Gbps en 2022 contre 71,9 Gbps en 2021, soit une augmentation significative de 72%.

IV STATISTIQUES POSTALES

Les acteurs du marché de la poste légalement autorisés en 2022 sont :

- l'opérateur désigné NIGER POSTE ;
- les deux (2) opérateurs privés DHL et RED STAR.

Les Statistiques relatives aux trois (3) opérateurs détenteurs de licence sont les suivantes :

4.1 Chiffre d'Affaires global

OPÉRATEURS	Chiffre d'affaires global 2021	Chiffre d'Affaires service Courrier 2021	Chiffre d'affaires global 2022	Chiffre d'Affaires service Courrier 2022
DHL	1 636 641 307	237 238 380	1 586 068 722	289 574 680
NIGER POSTE	3 498 309 630	503 546 020	3 760 103 963	339 377 250
RED STAR	100 194 988	95 279 280	83 057 825	83 057 825
TOTAL	5 235 145 925	836 063 680	5 429 230 510	712 009 755

Tableau n° 28 : Chiffre d'affaires des opérateurs postaux détenteurs de licences (Source opérateurs).

Les trois (3) opérateurs postaux détenteurs de licence totalisent un chiffre d'affaires en 2022 de 5 429 230 510 FCFA dont 712 009 755 FCFA pour le service courrier. Ce chiffre d'affaires global 2022 est en hausse de 194 084 585 FCFA par rapport à celui de 2021. Le chiffre d'affaires du service courrier est en baisse de 124 053 925 FCFA par rapport à celui de 2021.

L'opérateur historique Niger Poste détient 70% du chiffre d'affaires global et 48% du chiffre d'affaires du service courrier.

4.2 Emplois

Opérateur	2021	2022
DHL	18	24
NIGER POSTE	383	404
RED STAR	8	6
Total	409	434

Tableau N° 29 : Emplois

Les trois (3) opérateurs postaux cumulent 434 emplois.

4.3 Investissements

Opérateur	Investissements 2022
DHL	13 843 941
NIGER POSTE	161 197 323
RED STAR	-
Total	175 031 264

Tableau N° 30 : Investissements réalisés (Source opérateurs)

RED STAR n'a pas investi dans ses activités de service courrier en 2022. DHL a très peu investi, tandis que NIGER POSTE a réalisé des investissements pour un montant de 161 197 323 FCFA en 2022.

V DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés majeures rencontrées par l'ARCEP dans le cadre de la mise en œuvre des activités au titre de l'année 2022 portent sur :

- l'insuffisance des ressources financières, due à l'amputation de 45% pour le compte du fonds d'Investissements pour le Développement (FID), limite la capacité de financer les investissements essentiels à la régulation ;
- l'insuffisance de la réglementation sur certains aspects, notamment la protection du public contre les effets de rayonnements électromagnétiques ;
- l'application effective de la loi portant réglementation du secteur postal.
- le non-paiement des redevances et contributions par certains opérateurs.

VI. CONCLUSION, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

De manière générale, on observe le maintien de la tendance à la hausse du nombre d'abonnés du réseau mobile et du parc Internet mobile.

On note aussi une baisse de 38% sur les investissements réalisés par les opérateurs des réseaux ouverts au public ; cette situation a contribué pour beaucoup, à la dégradation de la qualité de service (QoS).

Le chiffre d'affaires global (278 605 941 143 F CFA) du secteur des communications électroniques a augmenté de 11 248 608 010 F CFA soit un taux de 4,21%, malgré une baisse de 13 367 107 338 F CFA constatée au niveau de MOOV AFRICA et de NIGER TELECOMS.

Face à l'abondance des offres promotionnelles, l'ARCEP a mené une étude qui a abouti à la mise en place d'une réglementation pour les encadrer.

S'agissant du secteur postal, sa régulation peine encore à prendre son envol nonobstant les contrôles et rencontres avec les exploitants non détenteurs de licence.

Les trois (3) opérateurs postaux détenteurs de licence totalisent un chiffre d'affaires de 5 429 230 510 F CFA dont 712 009 755 FCFA pour le service courrier.

Perspectives

Pour faire face aux enjeux et défis de la régulation, l'ARCEP a en perspective de :

- poursuivre le renforcement de ses moyens techniques de contrôle par l'acquisition des équipements performants ;
- mettre en place la portabilité des numéros ;
- renforcer les ressources humaines ;
- s'inscrire dans une démarche qualité ;
- renforcer les moyens d'information et de protection du public.

Recommandations

Au regard des difficultés annoncées, l'ARCEP recommande, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel des secteurs des communications électroniques et de la poste pour notamment :

- lever tous les obstacles qui entravent son développement ;
- réduire le taux de la contribution de 45% au Fonds d'Investissements pour le Développement(FID) ;
- mettre en place une réglementation sur la protection du public contre les effets de rayonnements électromagnétiques.

ANNEXES

Annexe 1 : effectif du personnel -

N°	STRUCTURE	FONCTION	EFFECTIF
1.	Conseil National de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste : Cabinet de la Présidente	Présidente du CNRCEP (01) Assistants au Cabinet de la Présidente du CNRCEP (02) Secrétaire (01) Chauffeur (01) Auditeur Interne (01)	06
2.	Direction Générale	Direction General (01) ; Assistante de Direction(01) Contrôleur de Gestion (01) Chef de Projet (01) Agent de liaison (2) Chauffeur (1) Standardiste (1) Agent Bureau d'Ordre (01)	09
3.	Direction des Reseaux et services de Communications Electroniques (DRSCE)	Chefs de département (03) Chef Service (02) Techniciens télécom (02) Assistant de Direction (1) Ingenieur Télécom (1) Techniciens de contrôle (2)	11
4.	Direction des Radiocommunications	Directeur (1) ; Chef de Département (3) Chef service Planification (1) Chef service gestion du spectre (01) Chef service Contrôle du spectre (1) Chef service contrôle conformité des stations et équipements radioélectriques (01) Assistante de Direction (1)	09
5.	Direction des Ressources Humaines	Directrice (1) Chef service Personnel (1) Chef de Département Affaires Sociales (1) Chef de Département Paie et Personnel (1) Assistant de Direction (1) Agent de liaison (1);	06
6.	Direction des Activités Postales	Directeur Poste (1) Chef de Départ (1) Agent (1)	03

7.	Direction de la Logistique et des approvisionnements	Directeur (1) Chef de département moyens généraux (1) Chef de département Passation de marché(1) Agent logistique et approvisionnment (3) Chauffeurs (3) Agent de sécurité (7)	16
8.	Direction Comptable et Financière	Directeur (1) Chef de Département (2) Chef de service comptabilité (1) Chef de service Trésorie (1) Agent de facturation et recouvrement (1)	06
9.	Direction des affaires Juridiques et du Contentieux	Directeur (1) Chef de Départ (2) Juriste (1)	04
10	Direction des Etudes, de la Prospective et de la Coopération	Directrice (1) Chef de Départ (1) Chef de Départ (1)	03
11	Direction de l'informatique et du système d'information	Directeur (1) Chef de départ (2) Assistant Informatique (1) Assistante communication (1) Chef de service archive (1)	06
Total			79

Annexe 2 : Liste des décisions CNRCEP par ordre chronologique

Dates	Intitulés des délibérations	Objets des Decisions prises
27/01/2022	Décision N°000001/ARCEP/CNRCEP/22 du 27 janvier 2022 portant sanction de Niger Télécoms SA pour non-respect des obligations contenues dans les cahiers de charges et dans les textes législatifs et réglementaires	Sanction : Au regard du non-respect par Niger Télécoms SA d'importante obligations conventionnelles , légales et règlementaires et ce, pendant plusieurs années et en vertu de l'article 14 de la loi 2018-47 du 12 juillet 2018, portant réglementation des communications électroniques et de la poste, il y a lieu de lui appliquer l'amende maximale de 3 % de son chiffre d'affaire de l'exercice 2020 qui s'élève à cinquante milliards trois cent vingt millions trois cent onze mille trois cent treize (50 320 311 313) FCFA
28/01/2022	Décision N°000002/ARCEP/CNRCEP/22 du 28 janvier 2022 portant approbation de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de ZAMANI Télécom Niger SA au titre de l'année 2022	Approbation : Le catalogue d'interconnexion et d'accès 2022 de ZAMANI Télécom NIGER SA est approuvé dans les conditions prévues par la présente décision. Les tarifs hors taxe (en FCFA) des services de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de ZAMANI TELECOM NIGER SA sont fixés (article 2 de la présente décision à ses alinéas 1, 2, 3, 4 et 5)
28/01/2022	Décision N°000003/ARCEP/CNRCEP/22 du 28 janvier 2022 portant approbation de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de NIGER Télécom SA au titre de l'année 2022	Approbation : Le catalogue d'interconnexion et d'accès 2022 de NIGER Télécom SA est approuvé dans les conditions prévues par la présente décision. Les tarifs hors taxe (en FCFA) des services de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de NIGER TELECOM SA sont fixés (article 2 de la présente décision à ses alinéas 1, 2, 3, 4 et 5)
28/01/2022	Décision N°000004/ ARCEP/CNRCEP du 28 janvier 2022 portant approbation de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de MOOV AFRICA au titre de l'année 2022	Approbation : Le catalogue d'interconnexion et d'accès 2022 de MOOV AFRICA est approuvé dans les conditions prévues par la présente décision. Les tarifs hors taxe (en FCFA) des services de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de MOOV AFRICA sont fixés (article 2 de la présente décision à ses alinéas 1, 2, 3, 4 et 5)
28/01/2022	Décision N°000005/ARCEP/CNRCEP/22 du 28 janvier 2022 portant approbation de l'offre technique et tarifaire d'accès aux infrastructures d'AMERICAN TOWER CORPORATION Niger S.A au titre de l'année 2022	Approbation : Le catalogue d'interconnexion et d'accès 2022 d'AMERICAN TOWER CORPORATION Niger SA est approuvé dans les conditions prévues par la présente décision. Les tarifs hors taxe (en FCFA) des services de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès d'AMERICAN TOWER CORPORATION Niger SA sont fixés (article 2 de la présente décision à ses alinéas 1, 2, 3, 4 et 5)

28/01/2022	Décision N°000006/ARCEP/CNRCEP/22 du 28 janvier 2022 portant liste des opérateurs exerçant une influence significative sur les marchés pertinents des communications électroniques et de la poste au titre de l'année 2022	Etablissement de liste des opérateurs : La liste des opérateurs exerçant une influence significative sur les différents marchés pertinents des communications électroniques au titre de l'année 2022 est établie (cf. article 1 de la présent décision) Les opérateurs exerçant une influence significative sur les différents marchés (de gros et de détail) sont tenus aux obligations contenues à l'article 2 de la présente décision.
28/01/2022	Décision N°000007/ARCEP/CNRCEP/22 du 28 janvier 2022 portant abrogation des articles 18 et 19 du statut révisé du personnel de l'ARCEP	Approbation : Le catalogue d'interconnexion et d'accès 2022 de Celtel Niger S.A est approuvé dans les conditions prévues par la présente décision. Les tarifs hors taxe (en FCFA) des services de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de Celtel Niger S.A sont fixés (article 2 de la présente décision à ses alinéas 1, 2, 3, 4 et 5)
20/04/2022	Décision N°000008/ARCEP/CNRCEP/22 du 20 avril 2022, portant abrogation de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de Celtel Niger S.A au titre de l'année 2022	Abrogation : En application des recommandations du Rapport définitif de mission d'Audit et de Contrôle (IGF) à l'ARCEP, datant du 16 avril 2020, les articles 18 et 19 du Statut révisé du Personnel, relatifs aux avances sur salaire et prêt du personnel, sont abrogés.
20/04/2022	Décision N°000009/ARCEP/CNRCEP/22 du 20 avril 2022, accordant une licence pour l'exercice d'opérateur postal privé du Courrier Express International à RED STAR EXPRESS NIGER	Accord de licence : La licence pour l'exercice de la profession d'opérateur postal privé du courrier express international est accordée à la société RED STAR EPRESS. Les services concernés par la présente licence sont la collecte, l'acheminement et la distribution des objets suivant : - Lettres dont le poids n'excède pas deux (2) kilogrammes - Paquets dont le poids n'excède pas trois (3) kilogrammes - Colis de poids maximum de vingt (20) kilogrammes. -
20/04/2022	Décision N°000010/ARCEP/CNRCEP/22 du 20 avril 2022, accordant une licence pour l'exercice d'opérateur postal privé du Courrier Express International à DHL INTERNATIONAL NIGER	Accord de licence : La licence pour l'exercice de la profession d'opérateur postal privé du courrier express international est accordée à la société DHL INTERNATIONAL NIGER. Les services concernés par la présente licence sont la collecte, l'acheminement et la distribution des objets suivant : - Lettres dont le poids n'excède pas deux (2) kilogrammes - Paquets dont le poids n'excède pas trois (3) kilogrammes Colis de poids maximum de vingt (20) kilogrammes.

31/08/2022	Décision N°000011/ ARCEP/CNRCEP/22 du 31 Aout 2022, portant mise en demeure de MOOV AFRICA Niger SA à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au publics au Niger.	Mise en demeure : MOOV AFRICA NIGER SA est mis en demeure de se conformer aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au publics au Niger et de son cahier de charges dans un délai d'un (1) mois à compter de la présente décision. (cf. détails à l'article premier de la décision)
31/08/2022	Décision N°000012/ ARCEP/CNRCEP/22 du 31 Aout 2022, portant mise en demeure de CELTEL NIGER SA à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au publics au Niger.	Mise en demeure : CELTEL NIGER SA est mis en demeure de se conformer aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au publics au Niger et de son cahier de charges dans un délai d'un (1) mois à compter de la présente décision. (cf. détails à l'article premier de la décision)
31/08/2022	Décision N°000012/ ARCEP/CNRCEP/22 du 31 Aout 2022, portant mise en demeure de NIGER TELECOM SA à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au publics au Niger.	Mise en demeure : NIGER TELECOM SA est mis en demeure de se conformer aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au publics au Niger et de son cahier de charges dans un délai d'un (1) mois à compter de la présente décision. (cf. détails à l'article premier de la décision)
31/08/2022	Décision N°000013/ ARCEP/CNRCEP/22 du 31 Aout 2022, Portant mise en demeure de NIGER TELECOM SA à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la décision n°0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service, de	Mise en demeure : Au regard du non-respect des seuils fixés par les textes réglementaires et la décision n° 0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 dans certaines localités, notamment ceux relatifs à : la couverture 3G, la couverture 2G/3G sur les axes routiers, la qualité de service voix 2G, la qualité de service voix 3G, la qualité de service internet 2G, la qualité de service internet 3G, les services d'appel d'urgence.

	la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au public au Niger.	Il y a lieu de mettre en demeure l'opérateur Niger Télécom SA à se conformer aux seuils fixés par la réglementation.
31/08/2022	Décision N°000014/ ARCEP/CNRCEP du 31 Aout 2022, Portant mise en demeure de ZAMANI COM SAS à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la Décision n°0012/ARCEP/CNRCEP du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communication électroniques ouverts au public.	Mise en demeure : Au regard du non-respect des textes réglementaires et des seuils fixés par la décision n° 0012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 dans certaines localités, notamment ceux relatifs à : la couverture 3G, la couverture 2G/3G sur les axes routiers, la qualité de service voix 2G, la qualité de service voix 3G, la qualité de service, internet 2G, la qualité de service internet 3G, les services d'appel d'urgence. Il y a lieu de mettre en demeure l'opérateur ZAMANI COM SAS à se conformer aux seuils fixés par la réglementation.
31/08/2022	Décision N°000015/ARCEP/CNRCEP/DG/ du 31 Aout 2022, fixant les conditions et modalités applicables aux offres des opérateurs de téléphonie fixe et mobile	Décision : La présente décision a pour objet de fixer les conditions applicables aux offres de détails des produits fournis par les opérateurs de téléphonie fixe et mobile. La présente décision s'applique aux offres post payées et prépayées (cf. détails articles 2 à 18 de la présente décision)
21/06/2022	Décision N°000016/ARCEP/CNRCEP du 21 juin 2022 portant approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2021 de l'ARCEP.	Décision : les comptes e l'exercice 2021 de l'Autorité de Régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP) sont approuvés. Les rapports du commissaire aux comptes joints en annexe, font partie intégrante de la présente décision (cf. suite des détails aux articles 2, 3 et 4 de la présente décision)
21/10/2022	Décision N°000018/ARCEP/CNRCEP du 21 octobre 2022 portant prorogation du délai de mise en demeure par Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022, portant mise en demeure de CELTEL Niger SA à se conformer aux textes réglementaires.	Décision : le délai fixé par la Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022 portant mise en demeure de CELTEL Niger SA à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la Décision n)012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service , de la couverture , des modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger est prorogé de jusqu'au 31 décembre 2021.
21/10/2022	Décision N°000019/ARCEP/CNRCEP du 21 octobre 2022 portant prorogation du délai de mise en demeure par Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022,	Décision : le délai fixé par la Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022 portant mise en demeure de MOOV AFRICA Niger SA à se conformer aux textes réglementaires et aux dis-

	portant mise en demeure de MOOV AFRICA NIGER SA à se conformer aux textes réglementaires	positions de la Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service , de la couverture , des modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger est prorogé de jusqu'au 31 décembre 2021
21/10/2022	Décision N°000020/ARCEP/CNRCEP/22 du 21 octobre 2022 portant prorogation du délai de mise en demeure par Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022, portant mise en demeure de ZAMANI COM SAS à se conformer aux textes réglementaires	Décision : le délai fixé par la Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/22 du 31 aout 2022 portant mise en demeure de ZAMANI COM SAS à se conformer aux textes réglementaires et aux dispositions de la Décision n°012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021, fixant les indicateurs de la qualité de service , de la couverture , des modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger est prorogé de jusqu'au 31 décembre 2021
12/12/2022	Décision N°000022/ARCEP/CNRCEP/22 du 12 décembre 2022 autorisant CELTEL NIGER SA à construire une infrastructure en fibre optique à Niamey	Autorisation : L'Autorité de Régulation autorise CELTEL Niger SA à étendre ses boucles optiques des quartiers Koubia et AEROPORT de Niamey et d'en ajouter des bretelles.
	Décision N°000022/ARCEP/CNRCEP/22 du 30 décembre 2022 portant aliénation de certains éléments du patrimoine	Aliénation : L'aliénation des biens de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ressortant de la liste jointe est approuvée (Cf. détails aux articles 2 et 3 de la présente décision + copie en annexe à la présente décision)

ANNEXE 3 : AGREMENT INSTALLATEUR

Nature	Client	N° décision	Date décision	Agrément
Demande d'agrément	COMSATES NIGER	DECI-0470	25/01/2022	AGR-0001/ARCEP/DG/DR
Demande de renouvellement d'agrément	SMOS	DECI-0475	31/01/2022	AGR-0007/ARCEP/DG/19
Demande d'agrément	CONSTRUCTION TELECOM LOGISTIQUE - CTL	DECI-0474	01/02/2022	AGR-0002/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	WILSEM CONSULTING	DECI-0489	15/03/2022	AGR-0003/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	NINETEC	DECI-0514	13/04/2022	AGR-0004/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	SAGEMCOM NIGER	DECI-0080	16/08/2022	AGR-0005/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	DATALINK	DECI-0559	25/08/2022	AGR-0006/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	OSBORN	DECI-0558	25/08/2022	AGR-0007/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	IGADO TECH	DECI-0557	25/08/2022	AGR-0008/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	TELINNO CONSULTING LIMITED NIGER	DECI-0568	15/09/2022	AGR-0009/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	BETELCOM SARL	DECI-0596	13/10/2022	AGR-0010/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	MOBARNI TECHNOLOGY SERVICES-(MOBARNI-TS	DECI-0582	24/10/2022	AGR-0011/ARCEP/DG/DR
Demande de renouvellement d'agrément	BETP	DECI-0621	04/11/2022	AGR-0002/ARCEP/DG/20
Demande d'agrément	INFOCOM INTERNATIONAL NIGER	DECI-0649	09/11/2022	AGR-0016/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	TECHNOLOGIES&MANAGEMENT CONSULT	DECI-0626	15/11/2022	AGR-0013/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	ETS I.C.A	DECI-0655	16/11/2022	AGR-0017/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	E.B.I.M SARL	DECI-0681	14/12/2022	AGR-0019/ARCEP/DG/DR
Demande d'agrément	ALKAN NIGER S.A	DECI-0673	14/12/2022	AGR-0018/ARCEP/DG/DR

Annexe 4 : ATTRIBUTION, RESERVATION ET ABROGATION DE NUMEROS

NUMÉROS	ÉTAT	OPÉRATEURS	DÉCISIONS
1404	RÉSERVÉE	ONG ACTED NIGER	Décision n°91/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 15 septembre 2022
1404	ATTRIBUÉE	ONG ACTED NIGER	Décision n°106/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 24 octobre 2022
227	ABROGATION	WAYA	Décision n°34/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 25 mars 2022
227	ATTRIBUÉE	ANA WAYA	Décision n°35/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 25 mars 2022
241	RÉSERVÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°002/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 01 fevrier 2022
241	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°007/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 14 février 2022
2424	RÉSERVÉE	CANAL PLUS NIGER	Décision n°078/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 15 août 2022
2424	ATTRIBUÉE	CANAL PLUS NIGER	Décision n°086/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 sept 2022
3080	RÉSERVÉE	CONSEIL DANOIS POUR LES REFUGIES	Décision n°63/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 23 juin 2022
3080	ATTRIBUÉE	CONSEIL DANOIS POUR LES REFUGIES	Décision n°099/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 03 octobre 2022
	ATTRIBUÉE	WAVE MOBILE MONEY	Décision n°042/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du11 avril 2022
3103	RÉSERVÉE	STAR-SAS	Décision n°024/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 15 mars 2022
3216	RÉSERVÉE	SEARCH FOR COMMON GROUND	Décision n°025/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 15 mars 2022
3233	RÉSERVÉE	AFRIC CONSULTING GROUP	Décision n°057/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 09 juin 2022
3234	RÉSERVÉE	AFRIC CONSULTING GROUP	Décision n°057/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 09 juin 2022
3235	RÉSERVÉE	AFRIC CONSULTING GROUP	Décision n°057/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 09 juin 2022
3236	RÉSERVÉE	AFRIC CONSULTING GROUP	Décision n°057/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 09 juin 2022

3237	RÉSERVÉE	AFRIC CONSULTING GROUP	Décision n°057/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 09 juin 2022
3399	ABROGA-TION	GRET GROUPE DE RE-CHERCHE D'ECHANGES TECHNOLOGIQUES	Décision n°088/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 08 sep-tembre 2022
3838	RÉSERVÉE	INTERNATIONAL RESCUE COMMITEE	Décision n°65/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 23 juin 2022
3838	ATTRIBUÉE	INTERNATIONAL RESCUE COMMITEE	Décision n°127/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 27 dé-cembre 2022
1040	RÉSERVÉE	COOPERATION AU DEVELOPPEMENT SUIS-SAID PROGRAMME NI-GER	Décision n°92/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 15 sep-tembre 2022
4343	ATTRIBUÉE	PROJET FILETS SOCIAUX	Décision n°055/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 11 mai 2022
4646	RÉSERVÉE	MEDECINS SANS FRON-TIERES ESPAGNE	Décision n°063/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 23 juin 2022
4646	ATTRIBUÉE	MEDECINS SANS FRON-TIERES ESPAGNE	Décision n°96/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 03 oc-tobre 2022
4664	ATTRIBUÉE	DEV4SMART	Décision n°047/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 21 avril 2022
4676	RÉSERVÉE	WEBB FONTAINE NIGER	Décision n°043/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 20 avril 2022
4676	ATTRIBUÉE	WEBB FONTAINE NIGER	Décision n°076/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 27 juillet 2022
115	ATTRIBUÉE	MINISTERE DE LA JUSTICE	Décision n°005/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 février 2022
4775	RÉSERVÉE	ARMP	Décision n°004/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 06 février 2022
4775	RÉSERVÉE	ANSI	Décision n°048/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du26 mars 2022
4775	ATTRIBUÉE	ANSI	Décision n°053/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 05 mai 2022
4949	RÉSERVÉE	VETERINAIRES SANS FRONTIERES BELGIQUE	Décision n°82/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 26 août 2022
4949	ATTRIBUÉE	VETERINAIRES SANS FRONTIERES BELGIQUE	Décision n°97/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 03 oc-tobre 2022
4343	RÉSERVÉE	PROJET FILETS SOCIAUX	Décision n°54/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 11 mai 2022

4343	ATTRIBUÉE	PROJET FILETS SOCIAUX	Décision n°55/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 11 mai 2022
5665	RÉSERVÉE	CROIX ROUGE INTERNATIONALE	Décision n°047/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 26 avril 2022
5665	ATTRIBUÉE	CROIX ROUGE INTERNATIONALE	Décision n°052/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 05 mai 2022
423	ABROGATION	CATHOLIC RELIEF SERVICE	Décision n°100/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 03 octobre 2022
5757	ATTRIBUÉE	CATHOLIC RELIEF SERVICE	Décision n°101/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 03 octobre 2022
5959	RÉSERVÉE	AMANA TRANSFERT	Décision n°129/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 30 décembre 2022
75000000 - 75099999	RÉSERVÉE	MOOV AFRICA NIGER	Décision n°049/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 27 avril 2022
75000000 - 75099999	ATTRIBUÉE	MOOV AFRICA NIGER	Décision n°051/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 05 mai 2022
75100000 - 75199999	RÉSERVÉE	MOOV AFRICA NIGER	Décision n°049/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 27 avril 2022
75100000 - 75199999	ATTRIBUÉE	MOOV AFRICA NIGER	Décision n°051/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 05 mai 2022
75555	RÉSERVÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°119/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 13 décembre 2022
75555	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°128/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 27 décembre 2022
AB76	RÉSERVÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°41/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 11 AVRIL 2022
AB77	RÉSERVÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°41/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 11 AVRIL 2022
76000000 - 76099999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76100000 - 76199999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76200000 - 76299999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76300000 - 76399999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76400000 - 76499999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022

76500000 - 76599999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76600000 - 76699999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76700000 - 76799999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76800000 - 76899999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
76900000 - 76999999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77000000 - 77099999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77100000 - 77199999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77200000 - 77299999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77300000 - 77399999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77400000 - 77499999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77500000 - 77599999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77600000 - 77699999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77700000 - 77799999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77800000 - 77899999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
77900000 - 77999999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°103/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
789	RÉSERVÉE	I-FUTUR	Décision n°98/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 03 octobre 2022
7979	RÉSERVÉE	NIGER LIRE	Décision n°32/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 21 mars 2022
7979	ATTRIBUÉE	NIGER LIRE	Décision n°126/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 27 déc 2022
86010000 - 86019999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022

86020000 - 86029999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86030000 - 86039999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86040000 - 86049999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86050000 - 86059999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86060000 - 86069999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86070000 - 86079999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86080000 - 86089999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86090000 - 86099999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86100000 - 86199999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86200000 - 86299999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86300000 - 86399999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86400000 - 86499999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86500000 - 86599999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86600000 - 86699999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86700000 - 86799999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86800000 - 86899999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
86900000 - 86999999	ATTRIBUÉE	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/AR-CEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022

ANNEXE 5 : SERVICE A VALEUR AJOUTEE – SVA

OPÉRATEUR	SERVICE	DATE DÉCISION	RÉFÉRENCE DE LA DÉCLARATION
SWISSAID FONDATION SUISSE POUR LE COOPERATION	LIGNE VERTE	12/09/2022	DECLA-0039/ARCEP/22
Agence de Régulation des Marchés Publics ARMP	LIGNE VERTE	12/09/2022	DECLA-0036/ARCEP/22
Agence de Régulation des Marchés Publics ARMP	SERVICE D'INFORMATION	12/09/2022	DECLA-0035/ARCEP/22
WAPCO NIGER	SERVIC INTERNET	12/12/2022	DECLA-0006/ARCEP/23
WAPCO NIGER	SERVICE MOBILE	12/12/2022	DECLA-0005/ARCEP/23
WAPCO NIGER	SERVICE D'INFORMATION	12/12/2022	DECLA-0004/ARCEP/23
AMANA TRANSFERT	TRANSFERT D'ARGENT	12/12/2022	DECLA-0041/ARCEP/22
AGENCE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ADN	PLATEFORME AGRISHOP	07/12/2022	DECLA-0034/ARCEP/22
AGENCE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ADN	PLATEFORME AGRISHOP	07/12/2022	DECLA-0033/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	SMS VOICE AFRICA	07/12/2022	DECLA-0032/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE	07/12/2022	DECLA-0031/ARCEP/22
INTERNATIONAL RESCUE COMMITEE	INFORMATION EN LIGNE	14/12/2022	DECLA-0037/ARCEP/22
ARTIC-SYSTEME	REVENTE ET FOURNITURE DE SERVICE INTERNET	14/12/2022	DECLA-0038/ARCEP/22
I-FUTUR	MESSAGERIE VOCALE	28/09/2022	DECLA-0030/ARCEP/22
I-FUTUR	MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE	28/09/2022	DECLA-0030/ARCEP/22
I-FUTUR	INFORMATION EN LIGNE	28/09/2022	DECLA-0030/ARCEP/22
I-FUTUR	ACCÈS AUX DONNÉES	28/09/2022	DECLA-0030/ARCEP/22
I-FUTUR	SMS	28/09/2022	DECLA-0030/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	SMS	25/08/2022	DECLA-0029/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	MESSAGERIE VOCALE	25/08/2022	DECLA-0028/ARCEP/22
GRET GROUPE DE RECHERCHE D'ECHANGES TECHNOLOGIQUES	ARRÊT DU SERVICE	04/07/2022	DECLA-0016/ARCEP/20
CANAL PLUS NIGER	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	25/06/2022	DECLA-0025/ARCEP/22

CANAL PLUS NIGER	MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE	24/06/2022	DECLA-0026/ARCEP/22
ONG ACTED NIGER	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	25/07/2022	DECLA-0043/ARCEP/22
CIPMEN	SERVICE D'INFORMATION	09/05/2022	
NINETEC	ACCÈS AUX SERVICES	19/04/2022	
NINETEC	SERVICE SMS	19/04/2022	
NINETEC	CENTRE D'APPEL	19/04/2022	
DIRECTION GENERAL DES IMPOTS	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	06/06/2022	DECLA-0024/ARCEP/22
VETERINAIRES SANS FRONTIERES BELGIQUE	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	01/06/2022	DECLA-0027/ARCEP/22
ONG MEDECINS SANS FRONTIERES ESPAGNE	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	03/06/2022	DECLA-0023/ARCEP/22
CONSEIL DANOIS POUR LES REFUDIES	MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE	03/06/2022	DECLA-0022/ARCEP/22
AFRIC CONSULTING GROUP	SERVICES D'INFORMATION/VOTING	03/05/2022	DECLA-0021/ARCEP/22
PROJET FILETS SOCIAUX	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	05/05/2022	DECLA-0019/ARCEP/22
PROJET FILETS SOCIAUX	SMS	05/05/2022	DECLA-0020/ARCEP/22
PROJET FILETS SOCIAUX	MESSAGERIE VOCALE	05/05/2022	DECLA-0018/ARCEP/22
ANSI	INFORMATION EN LIGNE	21/04/2022	DECLA-0018/ARCEP/22
CROIX ROUGE INTERNATIONALE	ACCÈS AUX DONNÉES	11/04/2022	DECLA-0017/ARCEP/22
CROIX ROUGE INTERNATIONALE	INFORMATION EN LIGNE	11/04/2022	DECLA-0016/ARCEP/22
CROIX ROUGE INTERNATIONALE	SMS	11/04/2022	DECLA-0015/ARCEP/22
ANA WAYA	MESSAGERIE VOCALE	21/03/2022	DECLA-0013/ARCEP/22
ANA WAYA	REVENTE ET FOURNITURE DE SERVICE INTERNET	21/03/2022	DECLA-0012/ARCEP/22
ANA WAYA	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	21/03/2022	DECLA-0011/ARCEP/22
ANA WAYA	SMS	21/03/2022	DECLA-0010/ARCEP/22
NIGER LIRE	SERVICE D'INFORMATION	17/03/2022	DECLA-0009/ARCEP/22
Search for Common Ground	SERVICE D'INFORMATION	11/03/2022	DECLA-0008/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	SMS	28/02/2022	DECLA-0007/ARCEP/22
WEBB FONTAINE NIGER	SERVICE D'INFORMATION	11/04/2022	DECLA-0014/ARCEP/22

IHABOO	SERVICE D'INFORMATION	10/03/2022	DECLA-0040/ARCEP/22
SITA CAMEROUN SUCCURSALE NIGER	SERVICE INETERNET	07/02/2022	DECLA-0004/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	MESSAGERIE VOCALE	14/02/2022	DECLA-0005/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	SMS	14/02/2022	DECLA-0006/ARCEP/22
CELTEL NIGER SA	SMS	06/01/2022	DECLA-0001/ARCEP/22
STAR SAS	INFORMATION ET ACHAT EN LIGNE	15/03/2022	DECLA-0007/ARCEP/22
INNOV TELECOM	MESSAGERIE VOCALE	29/12/2022	DECLA-0001/ARCEP/23
INNOV TELECOM	MESSAGERIE ELECTRONIQUE	29/12/2022	DECLA-0002/ARCEP/23
INNOV TELECOM	SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE	29/12/2022	DECLA-0003/ARCEP/23

ANNEXE 6 : Autorisations Réseaux Indépendants

CLIENT	NATURE DU RÉSEAU	N° DÉCISION
MINISTÈRE DES FINANCES	RÉSEAU POINT À POINT	Décision n°0102/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 10 octobre 2022
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT BAD	STATION TERRIENNE INTERNATIONALE	Décision n°003/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 01 février 2022
NIGER LIRE	STATIONS VSAT	Décision n°041/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 06 avril 2022
COUNTERPART INTERNATIONAL	STATION TERRIENNE NATIONALE	Décision n°017/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 22 février 2022
ENTREPRISE GENERALE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EGBTP	SERVICE MOBILE TERRESTRE DANS LA BANDE UHF	Décision n°040/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 06 avril 2022
GROUPEMENT CAMACHO ENGENHARIA	INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DU SERVICE MOBILE DANS LES BANDES HF ET VHF	Décision n°016/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du22 février 2022
SITA CAMEROUN SUCCURSALE NIGER	INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE SERVICE MOBILE PRIVE	Décision n°043/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 13 avril 2022
GPS SÉCURITÉ	INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE SERVICE MOBILE PRIVE	Décision n°087/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 08 septembre 2022
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE PRDEC	SERVICE FIXE PAR SATELLITE	Décision n°123/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 23 décembre2022

ANNEXE 7 : Assignation

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE
CNPC NIGER PETROLEUM S.A	014 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	18-févr.-22	UHF
CNPC NIGER PETROLEUM S.A	013 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	18-févr.-22	Bande 7 GHz
CNPC NIGER PETROLEUM S.A	015 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	18-févr.-22	Bande C
COMSATES NIGER	Décret N° 2021-139/PRN/MPT/EN	26-févr.-22	5,8 GHz ET 2,4 GHz
Contingent Allemand	28 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	UHF (30-512 MHz, 385-399,9875 MHz)
Contingent Allemand	29 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	VHF (30-512 MHz, 58,320-64,8 MHz, 30-90 MHz)
Contingent Allemand	30 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	VHF (118-136,975 MHz, 30-79,975 MHz)
Contingent Allemand	31 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	UHF (225-399,975 MHz)
Contingent Allemand	89 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	14-sept.-22	VHF
Contingent Allemand	104 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	24-oct.-22	HF
Contingent Allemand	73 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	12-juil.-22	20 MHz dans sous Bande [**9300-9500]**
Contingent Allemand	74 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	12-juil.-22	VHF
Contingent Allemand	75 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	12-juil.-22	Bande 136-174 MHz
GPS SECURITE	95 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	28-sept.-22	VHF
GROUPEMENT CAMACHO ENGEN-HARIA SA/RC SENEGAL SAU	22 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	10-mars-22	VHF

LIPTINFOR	105/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	24-oct.-22	Bande 60 GHz
MARKA SECURITE & SERVICES	27 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	UHF
Projet NIGER-LIRE	61/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	20-juin-22	Bande Ku
SONICHAR	46/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-avr.-22	Bande C
SONIDEP	018 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	3-mars-22	VHF
WORLD VISION	85 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	31-août-22	VHF

Annexe 8 : ANNULATION

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DECISION ANNULEE	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE
AIRTEL	LettreAnnulation N°000035_AR-CEP_DG_DR_DGPS_22	Lettres N° 000073/MC/DPT/2003 & 000044/MC/DRPT/DR/2001	14-juin-22	bande 15 GHz
ATLANTIQUE FUTURE TECHNOLOGIE	66 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	046 ARTP/DG/DSTe/DAJ/C	01/07/2022	bande 5 GHz
CAPITAL FINANCE	70 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	72 ARTP/DG/DSTe/DAJ/C	12-juil-22	Bande 5,8 GHz
EPICENTRE NIGER	33 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	155 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/21	23-mars-22	Bande C
FONDATION HIRONDELLE	71 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	102 ARTP/DG/DSTe/DAJ/C	12-juil-22	Bande Ku
MOOV AFRICA	58 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	098/CNR/ARM/Te	13-juin-22	bande 15 GHz
WELT HUNGER HILFE	72 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	60 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/21	12/07/2022	Bande 5,8 GHz
World Vision	69 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	114 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/21	12-juil-22	HF

Annexe 9 : MODIFICATION

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DECISION MODIFIEE	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE
IRC	23 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	167/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/21	10-mars-22	Bande C
IRC	65 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	005/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/20	01-juil-22	Bande 5,8 GHz
SAMARITAN'S PURSE	67 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	93/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/19	01-juil-22	Bande C
VITAL SECURITE	36 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	122/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/21	25-mars-22	UHF

Annexe 10 : RENOUVELLEMENT

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE	DECISION RENOUVELLEE
China Petroleum Engineering Construction Corporation (CPECC)	019 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	03-mars-22	HF	75 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/20
Contingent Allemand	009 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	VHF (182,675-300 MHz)	003/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/19
Contingent Allemand	10 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	UHF (380-390 MHz)	004/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/20
Contingent Allemand	011 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	VHF (68 MHz)	002/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/19
Contingent Allemand	012 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	VHF (146 - 174 MHz)	001/ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/19
ADRIEN FOURRIER (Radio amateur)	004 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	04-févr-22	Bande Radio amateur	89 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/20
Air France	77 ARCEP/ DG/DR/DAJ/C/22	04-août-22	Bande C	023/CNR/ARM/Te

ANNEXE 11 : AUTRES DEMANDES

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DE LA LETTRE	OBJET	DATE DE SIGNATURE
IRC	000013 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Changement de Catégorie d'utilisation	17-mars-22
Airtel	000011 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande de fréquence 2100 MHz et 2600 MHz	01-mars-22
Airtel	000020 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande de la liste des canaux facturés	20-avr-22
EPICENTRE	000055 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Catégorisation d'épicentre et révision de facture	12-sept-22
AFRIX	000085 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande de déclaration de stations radioélectriques	15-nov-22
NINETEC	000084 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande de déclaration de stations radioélectriques	15-nov-22
LIPTINFOR	000049 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Allocation de fréquences de 15 MHz dans la bande 3,5 GHz	02-août-22
Airtel	000055 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande d'extension du délai de la décision N°32/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/21 portant assignation à titre provisoire de fréquences radioélectriques dans la bande 1800	11-sept-22
Airtel	000037 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande des décisions des fréquences des Faisceaux hertzien attribuées à Celtel Niger SA	

Annexe 12: liste des équipements homologués

N° demande	Nature	Client	N° décision	Date Décision	Homologation
DEM-0685	Demande d'homologation	TELEAPPROVAL AYLONA CONSULTING	DECI-0685	16/12/2022	HOMO-0101/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0682	Demande d'homologation	ELEOS COMPLIANCE	DECI-0682	12/12/2022	HOMO-0100/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0678	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0678	01/12/2022	HOMO-0096/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0675	Demande d'homologation	KONAN TECHNOLOGIES	DECI-0675	01/12/2022	HOMO-0099/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0674	Demande d'homologation	KONAN TECHNOLOGIES	DECI-0674	01/12/2022	HOMO-0098/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0676	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0676	30/11/2022	HOMO-0097/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0684	Demande d'homologation	DEKRA Testing and Certification, SAU	DECI-0684	29/11/2022	HOMO-0102/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0683	Demande d'homologation	DEKRA Testing and Certification, SAU	DECI-0683	29/11/2022	HOMO-0103/ARCEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0661	Demande d'homologation	Group Tech Business	DECI-0661	23/11/2022	HOMO-0089/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0659	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0659	08/11/2022	HOMO-0093/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0658	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0658	08/11/2022	HOMO-0092/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0657	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0657	03/11/2022	HOMO-0091/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0601	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0601	03/11/2022	HOMO-0078/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0600	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0600	03/11/2022	HOMO-0077/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0617	Demande d'homologation	REALTIME INTERNATIONAL	DECI-0617	28/10/2022	HOMO-0094/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0616	Demande d'homologation	REALTIME INTERNATIONAL	DECI-0616	28/10/2022	HOMO-0095/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0613	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0613	27/10/2022	HOMO-0087/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0612	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0612	27/10/2022	HOMO-0086/ARCEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0611	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0611	27/10/2022	HOMO-0085/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0610	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0610	27/10/2022	HOMO-0080/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0609	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0609	27/10/2022	HOMO-0083/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0608	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0608	27/10/2022	HOMO-0081/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0607	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0607	27/10/2022	HOMO-0084/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0606	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0606	27/10/2022	HOMO-0082/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0605	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0605	27/10/2022	HOMO-0079/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0598	Demande d'homologation	REALTIME INTER-NATIONAL	DECI-0598	24/10/2022	HOMO-0075/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0581	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0581	14/10/2022	HOMO-0074/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0580	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0580	14/10/2022	HOMO-0073/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0579	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0579	14/10/2022	HOMO-0072/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0584	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0584	12/10/2022	HOMO-0070/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0578	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0578	12/10/2022	HOMO-0067/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0577	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0577	12/10/2022	HOMO-0068/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0576	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0576	12/10/2022	HOMO-0069/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0575	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0575	12/10/2022	HOMO-0071/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0602	Demande d'homologation	DEKRA Testing and Certification, SAU	DECI-0602	10/10/2022	HOMO-0090/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0574	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0574	30/09/2022	HOMO-0063/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0573	Demande d'homologation	WOWI APPRO-VAL SERVICE	DECI-0573	30/09/2022	HOMO-0066/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0571	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0571	30/09/2022	HOMO-0064/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0569	Demande d'homologation	Approval Consultant Sarl	DECI-0569	30/09/2022	HOMO-0065/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0572	Demande d'homologation	ASH GLOBAL COMPLIANCE	DECI-0572	30/08/2022	HOMO-0088/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0556	Demande d'homologation	Approval Consultant Sarl	DECI-0556	23/08/2022	HOMO-0062/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0555	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0555	23/08/2022	HOMO-0061/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0554	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0554	23/08/2022	HOMO-0060/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0553	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0553	08/08/2022	HOMO-0057/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0552	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0552	08/08/2022	HOMO-0058/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0551	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0551	08/08/2022	HOMO-0059/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0550	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0550	14/07/2022	HOMO-0055/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0549	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0549	14/07/2022	HOMO-0056/ARCEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0534	Demande d'homologation	WOWI APPROVAL SERVICE	DECI-0534	14/07/2022	HOMO-0054/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0539	Demande d'homologation	PRODUCT COMPLIANCE SPECIALISTS	DECI-0539	04/07/2022	HOMO-0052/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0532	Demande d'homologation	GLOBAL TELEACCESS FZC	DECI-0532	04/07/2022	HOMO-0053/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0518	Demande d'homologation	WOWI APPROVAL SERVICE	DECI-0518	06/06/2022	HOMO-0051/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0516	Demande d'homologation	WOWI APPROVAL SERVICE	DECI-0516	06/06/2022	HOMO-0050/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0515	Demande d'homologation	WOWI APPROVAL SERVICE	DECI-0515	06/06/2022	HOMO-0049/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0500	Demande d'homologation	WOWI APPROVAL SERVICE	DECI-0500	06/06/2022	HOMO-0048/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0533	Demande d'homologation	OMBRE DIGITAL	DECI-0533	01/06/2022	HOMO-0047/ARCEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0531	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0531	01/06/2022	HOMO-0045/ARCEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0530	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0530	01/06/2022	HOMO-0046/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0529	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0529	01/06/2022	HOMO-0044/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0512	Demande d'homologation	DEKRA Testing and Certification, SAU	DECI-0512	26/04/2022	HOMO-0043/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0511	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0511	20/04/2022	HOMO-0042/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0513	Demande d'homologation	APPROVAL TEAM	DECI-0513	14/04/2022	HOMO-0040/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0496	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0496	13/04/2022	HOMO-0039/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0494	Demande d'homologation	PRODUCT COM-PLIANCE SPECIA-LISTS	DECI-0494	13/04/2022	HOMO-0037/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0490	Demande d'homologation	OMBRE DIGITAL	DECI-0490	13/04/2022	HOMO-0038/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0492	Demande d'homologation	REALTIME INTER-NATIONAL	DECI-0492	12/04/2022	HOMO-0035/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0491	Demande d'homologation	REALTIME INTER-NATIONAL	DECI-0491	12/04/2022	HOMO-0036/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0499	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0499	08/04/2022	HOMO-0032/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0498	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0498	08/04/2022	HOMO-0033/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0497	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0497	08/04/2022	HOMO-0034/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0493	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0493	06/04/2022	HOMO-0031/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0484	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0484	06/04/2022	HOMO-0030/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0483	Demande d'homologation	WOWI APPRO-VAL SERVICE	DECI-0483	31/03/2022	HOMO-0029/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0476	Demande d'homologation	WOWI APPRO-VAL SERVICE	DECI-0476	31/03/2022	HOMO-0028/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0469	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0469	25/02/2022	HOMO-0025/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0468	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0468	25/02/2022	HOMO-0026/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022

DEM-0467	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0467	25/02/2022	HOMO-0027/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0448	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0448	22/02/2022	HOMO-0021/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0447	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0447	22/02/2022	HOMO-0022/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0446	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0446	22/02/2022	HOMO-0024/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0445	Demande d'homologation	CONSULT IT	DECI-0445	22/02/2022	HOMO-0023/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0462	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0462	07/02/2022	HOMO-0020/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0461	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0461	07/02/2022	HOMO-0018/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0460	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0460	07/02/2022	HOMO-0019/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0459	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0459	07/02/2022	HOMO-0016/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0457	Demande d'homologation	KONAN TECHNO-LOGIES	DECI-0457	07/02/2022	HOMO-0017/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022
DEM-0465	Demande d'homologation	REALTIME INTER-NATIONAL	DECI-0465	25/01/2022	HOMO-0002/AR-CEP/DG/DR/DHA/2022

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Bénéficiaires de Licences Individuelles

Tableau n°2 classement après analyse des marchés pertinents

Tableau n°3 : contrôle de tarifs

Tableau n° 4… situation de Conformité des services contrôlés ZAMANI

Tableau n° 5… situation de Conformité des services contrôlés de CELTEL NIGER SA

Tableau n° 6 situation de Conformité des services contrôlés de MOOV AFRICA NIGER SA

Tableau n° 7 situation de Conformité des services contrôlés de NIGER TELECOMS SA

Tableau n° 8 : situation des sites inspectés au cours de l'année 2022 par région.

Tableau n° 9 : exploitants du service courrier

Tableau n° 10 : Exécution du Budget 2022

Tableau n° 11 : Acquisition de biens et services 2022

Tableau n°12 : Liste des opérateurs

Tableau n°13 : Parc d'abonnés fixe (source opérateurs)

Tableau n°14 : Evolution du Parc d'abonnés Mobile

Tableau n°15 : croissance du parc d'abonnés mobile

Tableau n°16 : Parts de marchés en termes d'abonnés Mobile

Tableau n°17 : Parc abonnés Internet fixe

Tableau n°18 : Evolution du Parc Abonnés Internet Mobile

Tableau n°19 : Parc d'abonnés à Internet en 2022(source opérateurs)

Tableau n° 20 : Parts de marché en termes d'abonnés Internet Mobile en 2021 et 2022

Tableau n°21 : Taux de pénétration Fixe

Tableau n°22 : Taux de pénétration Mobile

Tableau n° 23 : Evolution du Taux de pénétration Internet Mobile

Tableau n° 24 : Evolution des parts de marchés des opérateurs

Tableau n° 25 : Evolution des Investissements des opérateurs

Tableau n° 26 Evolution des Emplois

Tableau n° 27 : Bande Passante Internet

Tableau n° 28 : Chiffre d'affaires des opérateurs postaux détenteurs de licences

Tableau N° 29 : Nombre d'emplois des opérateurs postaux

Tableau N° 30 : Investissements réalisés.

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'abonnés fixes

Graphique n°2 : Evolution du parc d'abonnés Mobile

Graphique n°3 : Evolution du parc INTERNET FIXE

Graphique n° 4 : Evolution du parc d'abonnés INTERNET Mobile

Graphique n°5 : Evolution du parc global d'abonnés INTERNET

Graphique n° 6 Parc d'abonnés internet Mobile par opérateur de 2021 et 2022

Graphique n°7: Parts de marché abonnés internet mobile en 2022

Graphique N°8 : Taux de pénétration mobile

Graphique n° 9 : Évolution du taux de pénétration INTERNET

Graphique n°10 : Chiffre d'affaires des opérateurs

Graphique n°11 : Evolution du Chiffre d'affaires des 4 opérateurs de réseaux

Graphique n°12 : Parts de marchés des opérateurs réseaux en 2022

Graphique N° 13 : Evolution des investissements des opérateurs

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

Derrière Commune Niamey 2 - BP: 13179 Niamey NIGER
Tél: +227 20 73 90 08 / 20 73 90 11
E-mail: arcep@arcep.ne
www.arcep.ne